



Bulletin Officiel

N° 4820 Jeudi 26 Mars 2015

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

<u>COMMUNIQUE DU CME</u>	
RAPPEL AUX SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE	2-3
<u>AGREMENT DE CONSTITUTION DE SOCIETE DE GESTION</u>	
UNITED GENERAL PARTNERS	4
AFRICA PIONEER PARTNERS	4
<u>AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM</u>	
CAP AFRICA FUND	4
DJERBA DEVELOPMENT FUND (I)	4-5
<u>AGREMENT D'EXTENSION DU CHAMP D'ACTIVITE D'UNE SOCIETE DE GESTION</u>	5
<u>AGREMENT DE LA DELEGATION DE LA GESTION ADMINISTRATIVE ET COMPTABLE D'UNE SOCIETE DE GESTION</u>	5
<u>RETRAIT D'AGREMENT D'OPCVM</u>	5
RAPPEL DES OBLIGATIONS D'INFORMATION ANNUELLES DES SICAV A L'OCCASION DES ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES	6-7
<u>COMMUNIQUE DE PRESSE</u>	
ASSURANCES SALIM	8
TELNET HOLDING	8
STAR	9
ENNAKL	10
<u>AVIS DES SOCIETES</u>	
<u>ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE</u>	
SIOS-ZITEX – AGO -	11
STEQ – AGO -	11
ASSURANCES SALIM	12
TIB	13
SPDIT SICAF	13
<u>PROJET DE RESOLUTIONS AGO</u>	
TIB	14-15
<u>AVIS AU PUBLIC</u>	
SYPHA CAPITAL	16
<u>CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS</u>	
EMPRUNT OBLIGATAIRE « HL 2015-1 »	16
<u>EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE</u>	
EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING » 2015-01 »	17-21
<u>COURBE DES TAUX</u>	22
<u>VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM</u>	23-24
<u>ANNEXE I</u>	
<u>ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2014</u>	
- SPDIT-SICAF	
<u>ANNEXE II</u>	
<u>ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 30/09/2014</u>	
- SIOS ZITEX	
<u>ANNEXE III</u>	
<u>ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 30/09/2014</u>	
- SIOS ZITEX	

COMMUNIQUE DU CMF

**RAPPEL AUX SOCIETES FAISANT
APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés faisant appel public à l'épargne, qu'elles sont tenues, en vertu des articles 3 et 3 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier (1) et de l'article 45 du règlement du conseil du marché financier relatif à l'appel public à l'épargne, de :

1- Déposer ou d'adresser, sur supports papier et magnétique, au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

- l'ordre du jour et le projet de résolutions proposés par le conseil d'administration ou par le directoire;
- les documents et les rapports prévus, selon le cas, par les articles 201 et 235 du code des sociétés commerciales et l'article 471 dudit code,
- les rapports du ou des commissaires aux comptes visés, selon les cas, aux articles 200, 269 et 472 du code des sociétés commerciales ;
- un document d'information établi conformément à l'annexe 3 du règlement du CMF sus-mentionné.

2- Publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis, leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes et ce, dans les délais sus-visés.

Ainsi, pour l'exercice comptable 2014, les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées et ce, au plus tard le 30 avril 2015.

Dans ce cadre, le Conseil du Marché Financier attire l'attention des sociétés faisant appel public à l'épargne, soumises à des obligations sectorielles spécifiques, sur la nécessité de prendre les mesures nécessaires et les précautions qui s'imposent en vue de respecter les délais légaux sus-mentionnés.

- Suite -

Il est, également, rappelé aux sociétés faisant appel public à l'épargne, qu'en vertu des dispositions **des articles 3 ter et 3 quater de la loi sus-visée**, elles doivent :

1- Déposer ou adresser au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis dans un délai de quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

- les documents visés à l'article 3 sus-visé, s'ils ont été modifiés,
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire,
- l'état d'évolution des capitaux propres en tenant compte de la décision d'affectation du résultat comptable,
- le bilan après affectation du résultat comptable,
- la liste des actionnaires,
- la liste des titulaires des certificats de droits de vote,
- la liste des titulaires d'obligations convertibles en actions.

2- Publier au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard :

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire,
- l'état d'évolution des capitaux propres en tenant compte de l'affectation du résultat comptable,
- le bilan après affectation du résultat comptable,
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées.

(1) Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières

COMMUNIQUE DU CMF

COMMUNIQUE

AGREMENT DE CONSTITUTION DE SOCIETE DE GESTION

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 11 mars 2015, d'agrèer les sociétés de gestion suivantes :

UNITED GENERAL PARTNERS

Société de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers régie par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 et la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

Siège Social : Immeuble Cercle des Bureaux, bureau B4.2.3.4, lot BC2, Centre Urbain Nord, Cité Mahrajène, 1082 - Tunis.

Capital Social : 400 000 dinars divisé en 400 000 actions de 1 dinar chacune.

AFRICA PIONEER PARTNERS

Société de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers régie par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 et la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

Siège Social : Zone Urbaine Nord, Borj ElMakateb, bureau N°E5/B05, 1082 - Tunis.

Capital Social : 100 000 dinars divisé en 10 000 actions de 10 dinars chacune.

AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 11 mars 2015, d'agrèer les fonds suivants :

CAP AFRICA FUND

Fonds Commun de Placement à Risque régi par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.

Siège Social : 87, avenue Jugurtha, Mutuelleville, 1083 - Tunis.

La société IMBank Private Equity et Amen Bank ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 11 mars 2015, pour la création d'un Fonds Commun de Placement à Risque, dénommé « CAP AFRICA FUND » d'un montant de 10 000 000 dinars divisé en 1 000 parts de 10 000 dinars chacune.

DJERBA DEVELOPMENT FUND (I)

Fonds Commun de Placement à Risque régi par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.

Siège Social : Immeuble Cercle des Bureaux, Bureau B4.2.3.4, lot BC2, Centre Urbain Nord, Cité Mahrajène, 1082 - Tunis.

La société Arab Tunisian For Investment & Development A.T.I.D Co et l'Arab Tunisian Bank (ATB) ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 11 mars 2015, pour

- Suite -

la création d'un Fonds Commun de Placement à Risque, dénommé « DJERBA DEVELOPMENT FUND (I) » d'un montant de 10 000 000 dinars divisé en 10 000 parts de 1 000 dinars chacune.

AGREMENT D'EXTENSION DU CHAMP D'ACTIVITE D'UNE SOCIETE DE GESTION

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 11 mars 2015, d'agréer l'extension du champ d'activité de la société de gestion « STB MANAGER » pour s'étendre à la gestion des Fonds Commun de Placement à Risque et des Fonds d'Amorçage ainsi qu'à la gestion individuelle sous mandat des portefeuilles des sociétés d'investissement à capital fixe (SICAF) et les sociétés d'investissement à capital risque (SICAR).

AGREMENT DE LA DELEGATION DE LA GESTION ADMINISTRATIVE ET COMPTABLE D'UNE SOCIETE DE GESTION

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 11 mars 2015, d'agréer la délégation de la gestion administrative et comptable de la société de gestion « SYAHA CAPITAL » au Cabinet MS LOUZIR/ DELOITTE.

RETRAIT D'AGREMENT D'OPCVM

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 11 mars 2015, de retirer l'agrément du Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée « SYAHA CAPITAL FCPR » et ce à la demande de la société de gestion.

COMMUNIQUE DU CMF

Rappel des obligations d'information annuelles des SICAV à l'occasion des assemblées générales ordinaires

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux Sociétés d'Investissement à Capital Variable – SICAV – et aux sociétés chargées de la gestion des SICAV, les obligations d'information annuelles à l'occasion des assemblées générales ordinaires :

I - Documents à communiquer au CMF :

1- Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117, les SICAV sont tenues de déposer ou d'adresser, sur supports papiers et magnétique, au Conseil du Marché Financier, **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

- l'ordre du jour et le projet des résolutions proposées par le conseil d'administration
- les états financiers annuels arrêtés par le conseil d'administration et certifiés par le commissaire aux comptes
- les rapports du commissaire aux comptes. Lesdits rapports doivent contenir une évaluation générale du contrôle interne.
- le rapport annuel sur l'activité de la SICAV qui est destiné aux actionnaires et établi par le gestionnaire à la clôture de chaque exercice et prévu par l'article 140 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers.

Ce rapport doit comporter notamment les renseignements suivants :

- ✓ la ventilation de l'actif ;
- ✓ la ventilation du passif ;
- ✓ la ventilation du portefeuille titres ;
- ✓ le nombre d'actions en circulation ;
- ✓ l'orientation de la politique de placement dans le cadre de la politique énoncée dans le prospectus ;
- ✓ la manière avec laquelle la politique de placement a été suivie ;
- ✓ la ventilation des revenus de la SICAV ;
- ✓ les indications des mouvements intervenus dans les actifs de la SICAV au cours de l'exercice ;
- ✓ le compte des produits et charges ;
- ✓ les plus-values ou moins-values réalisées ;
- ✓ l'affectation des résultats ;
- ✓ les changements de méthodes de valorisation et leurs motifs ;
- ✓ le montant global des sommes facturées à la SICAV et leur nature et lorsque les bénéficiaires sont des entreprises liées au gestionnaire, le rapport indique leur identité ainsi que le montant global facturé ;
- ✓ les valeurs liquidatives constatées au début et à la fin de l'exercice.

- Suite -

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 ter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent, **dans les quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire**, déposer ou adresser au Conseil du Marché Financier :

- les documents visés à l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 s'ils ont été modifiés
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire
- la liste des actionnaires

II - Documents à publier :

1 - Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 276 du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale ordinaire est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un en langue arabe, **dans le délai de quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion**. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues d'établir les états financiers conformément à la réglementation comptable en vigueur et de les publier au Journal Officiel de la République Tunisienne **trente jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale ordinaire**.

Cette publication comporte :

- le bilan
- l'état de résultat
- l'état de variation de l'actif net
- la mention que les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF.

En application des dispositions de l'article 3 bis de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire**.

Toutefois, à des fins de publication dans le quotidien, les SICAV peuvent se limiter à publier :

- le bilan
- l'état de résultat
- l'état de variation de l'actif net
- les notes aux états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes notamment le portefeuille titres, sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues de publier au Journal Officiel de la République Tunisienne à nouveau les états financiers après la réunion de l'assemblée générale, au cas où cette dernière les modifie.

De plus, en application des dispositions de l'article 3 quarter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis **dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard** :

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications.

Les dirigeants des SICAV ou les sociétés chargées de la gestion des SICAV sont appelés, chacun en ce qui le concerne, à respecter ces obligations.

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

ASSURANCES SALIM

Siège social : Immeuble ASSURANCES SALIM. Lot AFH BC5.
Centre Urbain Nord –Tunis -1003.

Le conseil d'Administration de la société des Assurances SALIM, réuni le Mercredi 18 mars 2015, a décidé de proposer à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire prévue pour le Mercredi 08 Avril 2015 à 10 h 30 mn au siège de la Banque de l'Habitat (sis au 18 Av. Mohamed V-1080 Tunis), la distribution d'un dividende de 0,950 dinars.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2014 - AS - 2170

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE :

TELNET HOLDING S.A

Siège Social : Immeuble ENNOUR Centre Urbain Nord 1082 – Tunis Mahrajene

Le conseil d'administration de la société TELNET HOLDING s'est réuni le jeudi 12 mars 2015 sur convocation de son Président monsieur Brahim KHOUAJA qui a présenté sa démission aux membres du conseil de ses fonctions du Président du Conseil et de son mandat d'administrateur.

En remplacement, le conseil d'administration se félicite de la nomination de Monsieur Mohamed FRIKHA, fondateur et ancien Directeur Général de la société, en qualité de nouveau Président du Conseil d'Administration de la société TELNET HOLDING pour la durée restante de son mandat d'administrateur.

Le Conseil a également coopté monsieur Sami KHOUAJA en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2014 - AS - 2163

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE ET DE REASSURANCES STAR

Siège social : Square avenue de Paris -1025 TUNIS-

La STAR informe ses honorables actionnaires, que son Conseil d'Administration lors de sa réunion du 24 Mars 2015, a passé en revue l'activité de la société au cours de l'exercice 2014 et a arrêté les états financiers relatifs à cet exercice qui font ressortir les principaux indicateurs suivants:

- Un résultat net de 22,299 MD contre 18,740 MD en 2013 en amélioration de 19%,
- Des primes émises et acceptées en évolution de 11,2% soit 288,208 MD contre 259,187 MD en 2013,
- Des sinistres réglés en augmentation de 1,28% soit 181,372 MD contre 179,076 MD l'année précédente,
- Une augmentation des produits nets des placements de 17% soit 44,504 MD contre 37,976 MD en 2013,
- Des fonds propres avant résultat de 245,801 MD contre 230,960 MD en 2013 d'ou une couverture de plus de 4,3 fois la marge de solvabilité réglementaire,
- Un taux de représentation des engagements techniques de 134%.

Le Conseil a arrêté la politique de distribution des dividendes pour les trois prochains exercices, par conséquent le dividende à distribuer au titre de l'exercice 2014 est de 35% du bénéfice de l'exercice soit 3,400 dinars par action et pour les deux exercices qui suivent (2015 et 2016) la part des bénéfices à distribuer serait de 40% du résultat de chaque exercice.

Il a également décidé de convoquer les actionnaires de la société pour une réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire le 14 Mai 2015 à 9h30'. Le lieu de cette réunion vous sera communiqué ultérieurement.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

ENNAKL AUTOMOBILES

Siège social : Z.I Ariana-Aéroport 1080 Tunis Cedex-B.P :129

La société Ennakl Automobiles informe ses actionnaires que son conseil d'administration, réuni le jeudi 19 mars 2015, a arrêté et approuvé le rapport de gestion ainsi que les états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2014.

Il ressort de ces états financiers qu'au terme de l'exercice 2014, une progression de 3% du chiffre d'affaires consolidés par rapport à l'année 2013, soit un total de 309 180 346 dinars au 31/12/2014 par rapport à un total de 300 339 309 dinars au 31/12/2013, les résultats nets individuels et consolidés, ont atteint respectivement, 22 076 392 dinars et 24 896 205 dinars, soit des augmentations respectives par rapport à l'exercice 2013 de 43% et de 56%.

En outre, le conseil d'administration a décidé de proposer la distribution des dividendes à raison de 0,500 dinars par action, soit 25% de plus par rapport au montant des dividendes de l'exercice 2013, et de convoquer les actionnaires de la société pour une réunion en Assemblée Générale Ordinaire pour le jeudi 14 Mai 2015 à 10h00 au siège de l'AMEN BANK sis à Tunis 1002 Avenue Mohamed V.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société Industrielle Oléicole Sfaxienne-Zitex « SIOS-ZITEX »
Siège social : Route de Gabès km 2 Sfax

Les actionnaires de la Société Industrielle Oléicole Sfaxienne ZITEX, sont convoqués pour assister le samedi 28 Mars 2015 à 9 heures du matin, au siège social de la société à l'assemblée générale ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1/ Lecture du rapport de gestion relatif à l'exercice 2013-2014.
- 2/ Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes.
- 3/ Approbation des conventions prévues aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
- 4/ Approbation du rapport de gestion et des états financiers de l'exercice 2013-2014.
- 5/ Quitus aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
- 6/ Affectation des résultats de l'exercice 2013-2014.
- 7/ Lecture du rapport de gestion du groupe.
- 8/ Lecture du rapport du commissaire aux comptes relatif aux états financiers consolidés.
- 9/ Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2013-2014.
- 10/ Fixation des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration.
- 11/ Questions diverses.

2014 - AS - 2164

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE TUNISIENNE D'EQUIPEMENT
« STEQ »
Siège Social : 8, Rue 8601, Z.I LA CHARGUIA I – TUNIS

La Société Tunisienne d'Equipelement « STEQ » porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra **le vendredi 10 Avril 2015, à 11 Heures**, au siège de la société, sis à 8 rue 8601 la Charguia I – Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif aux états financiers consolidés de l'exercice 2013 ;
2. Lecture du rapport des Commissaires aux comptes relatif aux états financiers consolidés de l'exercice 2013 ;
3. Approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2013 ;
4. Nomination de deux commissaires aux comptes pour la certification des comptes consolidés de la société
5. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité légale.

2014 - AS - 2156

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ASSURANCES SALIM

Siège social : Immeuble ASSURANCES SALIM. Lot AFH BC5.
Centre Urbain Nord –Tunis -1003.

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société « **ASSURANCES SALIM** » sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le **Mercredi 08 Avril 2015, à 10 h 30 mn** au siège de la Banque de l'Habitat sis au 18 Av. Mohamed V-1080 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2014 ;
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes pour l'exercice 2014 ;
- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2014 ;
- Approbation des opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;
- Quitus aux administrateurs ;
- Affectation du résultat de l'exercice 2014;
- Fixation des jetons de présence des administrateurs et des membres du comité permanent d'audit ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité.

Conformément aux dispositions de l'article 37 des statuts, les titulaires d'au moins 10 actions libérées des versements exigibles peuvent, seuls, assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité, à la condition d'être inscrit sur les registres sociaux huit jours au moins avant l'assemblée ou s'y faire représenter par un autre actionnaire.

Les autres titulaires d'actions inférieures à 10 peuvent pour être admis dans l'Assemblée Générale Ordinaire se réunir pour former le nombre nécessaire et se faire représenter par l'un d'eux.

Tout actionnaire pourra par ailleurs se faire représenter par un mandataire de son choix, à condition qu'un « POUVOIR » soit déposé au siège social de la société Trois jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la Société sis à l'Immeuble Assurances Salim, Lotissement AFH/ BC5, au Centre Urbain Nord Tunis.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

TUNIS INTERNATIONAL BANK -TIB-

Siège Social : 18, Avenue des Etats Unis d'Amérique -1002 Tunis Belvédère-

Messieurs les actionnaires de Tunis International Bank sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le Lundi 20 avril 2015 à 11heures du matin au siège de la banque sis au 18, Avenue des Etats Unis d'Amérique, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2014
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes pour l'exercice 2014
- Examen et approbation du bilan et des états financiers arrêtés au 31/12/2014.
- Affectation des résultats de l'exercice 2014
- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2014
- Election des membres du conseil d'administration pour les années 2015, 2016 et 2017.

Messieurs les actionnaires sont invités à assister personnellement à l'assemblée ou s'y faire représenter par un mandataire muni d'un pouvoir.

Tous les documents destinés à cette assemblée seront tenus à leur disposition au siège de la banque, et ce, dans les délais légaux.

2014 - AS - 2178

ASSEMBLEE GENERALE

**Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique
« S.P.D.I.T. - SICAF »**

Siège social : 5, Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique « SPDIT-SICAF » sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle pour le mercredi 8 avril 2015 à 9H00 à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise, Les Berges du Lac, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2014.
2. Lecture du rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers de cet exercice.
3. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
4. Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.
5. Affectation des résultats.
6. Jetons de présence
7. Rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit Interne
8. Quitus pour l'exercice aux Administrateurs
9. Renouvellement de mandat d'Administrateurs.
10. Pouvoirs à donner.

2014 - AS - 2174

بلاغ الشركات

بنك تونس العالمي

المقر الاجتماعي: 18، شارع الولايات المتحدة الأمريكية بتونس

مشروع لوائح

مشروع لوائح التي ستعرض للمصادقة في الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم 20 أبريل 2015.

القرار الأول

بعد الاستماع إلى تقرير مجلس الإدارة و تقرير مراقب الحسابات عن نشاط البنك خلال السنة المالية 2014 صادقت الجلسة العامة على تقرير مجلس الإدارة بكامل محتواها.

تمت الموافقة على هذا القرار بـ

القرار الثاني

اطلعت الجلسة العامة وصادقت على الميزانية و على جميع الحسابات و الكشوف المتعلقة بالسنة المالية المنتهية في 31 ديسمبر 2014.

تمت الموافقة على هذا القرار بـ

القرار الثالث

بناء على أن الأرباح الغير المجمعة المسجلة بالنسبة للسنة المالية 2014 حسب المعايير المحاسبية التونسية، و التي بلغت 9,208,002 دولار أمريكي و أن الرصيد المرحل من السنة الماضية بلغ 14,979,016 دولار أمريكي فقد تقرر تخصيص مبلغ 24,187,018 دولار أمريكي كما يلي :

دولار أمريكي	
1,000,000	احتياطي عام
-	توزيع أرباح
230,000	صندوق اجتماعي
22,957,018	رصيد مرحل
24,187,018	المجموع

تمت الموافقة على هذا القرار بـ

القرار الرابع

صادقت الجلسة العامة على منح أعضاء مجلس الإدارة مبلغا صافيا قدره ----- ألف دولار مقابل ممارسة نشاطهم وفقا للفصل 204 لمجلة الشركات التجارية.

تمت الموافقة على هذا القرار بـ

- Suite -

القرار الخامس

أبرأت الجلسة العامة ذمة أعضاء مجلس الإدارة إبراء تاما و نهائيا دون قيد في كل ما يتعلق بإدارة شؤون المصرف للسنة المالية 2014.

تمت الموافقة على هذا القرار بـ

القرار السادس

عملا بالمادة 20 من النظام الأساسي للبنك، قررت الجلسة العامة انتخاب السادة الآتي ذكرهم كأعضاء بمجلس إدارة البنك لمدة 3 أعوام تنتهي بانعقاد الجلسة العامة العادية التي تبت في السنة المالية 2017:

-
-
-
-
-
-
-
-
-
-

تمت الموافقة على هذا القرار بـ

القرار السابع

نوضت الجلسة العامة كل الصلاحيات لمن يحمل نظيرا أو نسخة أو مضمونا من هذا المحضر قصد إتمام إجراءات الإيداع و النشر و كل الموجبات القانونية.

تمت الموافقة على هذا القرار بـ

AVIS AU PUBLIC

SYAHA CAPITAL SA
Société Anonyme au capital social de 500 000 Dinars Tunisiens
Siège Social : Immeuble Lira, Avenue de la Bourse, 1053-Tunis, Tunisie
Agrément du CMF n° 37 du 26 Septembre 2013

SYAHA CAPITAL SA ayant pour objet la gestion de Fonds Communs de Placement à Risque (FCPR) créés par l'article 22 bis du Code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 telle que complétée par les textes subséquents et les fonds d'amorçage créés par l'article 1ier de la loi n° 2005-58 du 18 juillet 2005, porte à la connaissance du public et de ses actionnaires qu'en date du 11 mars 2015 elle a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier pour le changement du délégué administratif et comptable .

Par conséquent le Cabinet **MS LOUZIR/ DELOITTE** est nommé en tant que délégué administratif et comptable en remplacement de la société SWICORP SA.

2014 - AS - 2178

AVIS DES SOCIETES

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE

« HL 2015-1 »

L'intermédiaire en bourse -MAC SA- porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire «HL 2015-1» de **20 000 000 DT** susceptible d'être porté à un **maximum de 30 000 000 DT**, ouvertes au public le **12 mars 2015**, ont été clôturées le **19 mars 2015**, pour un montant de **30 000 000 DT**.

2014 - AS - 2177

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1^{er} trimestre 2015 pour tout placement sollicité après le 20 avril 2015. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2014 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2015.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« Tunisie Leasing 2015-1 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING réunie le 05/06/2014 a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 150 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le 23/12/2014 a décidé d'émettre un emprunt obligataire « Tunisie Leasing 2015-1 » d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+1,80% brut l'an au minimum et TMM+2,50% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7% brut l'an au minimum et 8,20% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le conseil d'administration a également chargé la direction générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 7,65% et/ou TMM+2,30% sur 5 ans.
- Catégorie B : 7,85% sur 7 ans dont 2 années de grâce.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :**Montant de l'emprunt :**

L'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2015-1 » est d'un montant de 20 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 Millions de dinars, divisé en 200 000 obligations, susceptibles d'être portés à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « Tunisie Leasing 2015-1 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **18/03/2015** et clôturées sans préavis au plus tard le **15/05/2015**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15/05/2015**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

- Suite -

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15/05/2015**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **29/05/2015** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **18/03/2015** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

But de l'émission :

TUNISIE LEASING, de part son statut d'établissement de crédit, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Economie.

A ce titre, cette émission obligatoire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING a prévu pour l'année 2015 des mises en force qui s'élèvent à 360 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 110 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 20 millions susceptibles d'être portés à 30 millions de dinars, objet de la présente note d'opération), 105 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

- Dénomination de l'emprunt : « TUNISIE LEASING 2015-1 »
- Nature des titres : Titres de créance.
- Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaire.
- La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.
- Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (TUNISIE VALEURS).

Prix de souscription et d'émission : Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/05/2015**, seront décomptés et payés à la date de clôture des souscriptions.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **15/05/2015** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts :

- Suite -

Les obligations «TUNISIE LEASING 2015-1» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,30% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 230 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de mai de l'année N-1 au mois d'avril de l'année N.

- Taux fixe : Taux annuel brut de 7,65% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

- Taux fixe : Taux annuel brut de 7,85% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **15/05/2020** pour la catégorie A et le **15/05/2022** pour la catégorie B.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **15 mai de chaque année**. Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **15/05/2016**. Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **15/05/2016** et le premier remboursement en capital aura lieu le **15/05/2018**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7,65% l'an pour la catégorie A et de 7,85% l'an pour la catégorie B.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de janvier 2015 à titre indicatif, qui est égale à 4,839% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,139%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,30% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale: Les obligations de l'emprunt obligataire «TUNISIE LEASING 2015-1» sont émises selon deux catégories :

- Suite -

- une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- une catégorie B sur une durée de **7 ans** dont deux années de grâce.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et **5 ans** pour la catégorie B.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,730 années** pour la catégorie A et **4,269 années** pour la catégorie B.

Garantie :

Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Mode de placement : L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

Notation de l'emprunt: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB+ (tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **18 février 2015**.

Notation de la société: En date du **11 février 2015**, Fitch Ratings a confirmé de nouveau la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à **BBB+ (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme à F2 (tun).

Organisation de la représentation des obligataires : Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

- Suite -

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable, les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre de comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2015-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres : Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2015-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING : TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2015-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **03/03/2015** sous le n°**15-0891**, du document de référence « Tunisie Leasing 2014 » enregistré auprès du CMF en date du **02/10/2014** sous le n°**14-007**, des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing relatif au 1er trimestre 2015, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2015 et des états financiers de Tunisie Leasing arrêtés au 31 décembre 2014 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2015.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse, et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1er trimestre 2015 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 avril 2015.

Les états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2014 seront publiés au bulletin officiel du CMF au plus tard le 30 avril 2015.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 26 MARS 2015

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,867%		
TN0008002974	BTC 52 SEMAINES 21/04/2015		4,885%	
TN0008003006	BTC 52 SEMAINES 01/09/2015		4,981%	
TN0008003022	BTC 52 SEMAINES 29/09/2015		5,002%	
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,011%	999,639
TN0008003030	BTC 52 SEMAINES 27/10/2015		5,022%	
TN0008003048	BTC 52 SEMAINES 24/11/2015		5,042%	
TN0008003055	BTC 52 SEMAINES 22/12/2015		5,063%	
TN0008003063	BTC 52 SEMAINES 26/01/2016		5,088%	
TN0008003071	BTC 52 SEMAINES 16/02/2016		5,103%	
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,121%	1 001,129
TN0008003089	BTC 52 SEMAINES 15/03/2016	5,124%		
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,402%	921,784
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,485%	995,964
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,765%	1 020,242
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"	6,014%		981,784
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		6,108%	980,703
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,128%	801,874
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,160%	977,343
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,277%	967,957
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,362%	960,228
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"	6,394%		970,243
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,451%	1 024,785
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,462%	950,194
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"	6,534%		964,277

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	153,079	154,269	154,283		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,510	13,627	13,629		
3	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,995	100,472	100,476		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
4	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,392	1,404	1,405		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
5	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	37,429	37,717	37,721		
6	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	50,906	51,272	51,276		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
7	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	164,460	162,835	162,976		
8	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,304	575,476	578,013		
9	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,984	115,393	115,190		
10	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	125,520	126,743	126,691		
11	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,253	121,461	121,468		
12	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	112,606	112,763	112,673		
13	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,252	98,692	98,721		
14	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	134,724	130,949	130,908		
15	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,485	89,916	90,104		
16	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,726	103,519	103,524		
17	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	105,347	105,493		
18	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	104,479	104,714		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
19	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 439,180	1 464,723	1 461,315		
20	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 385,305	2 403,566	2 391,739		
21	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	112,115	110,087	109,666		
22	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	104,580	104,672	104,233		
23	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	130,887	132,458	132,161		
24	FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 207,035	1 220,288	1 185,180		
25	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	133,033	130,050	129,177		
26	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,255	16,201	16,058		
27	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 158,963	5 207,532	5 201,205		
28	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 004,703	5 063,428	5 052,155		
29	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,329	2,332	2,337		
30	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,022	2,037	2,042		
31	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,116	1,104	1,094		
32	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	-	-	1,000		
33	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	-	-	1,000		
34	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	-	-	1,000		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
35	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	13/05/14	4,094	108,488	109,535	109,547
36	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	14/04/14	3,727	103,995	104,851	104,860
37	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	17/04/14	3,865	106,020	106,969	106,979
38	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	26/05/14	4,080	102,733	103,692	103,704
39	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	12/05/14	4,012	103,916	104,973	104,986
40	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	26/05/14	3,612	106,837	107,697	107,708
41	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	26/05/14	4,223	104,303	105,395	105,407
42	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	05/05/14	4,127	102,996	103,860	103,870
43	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	05/05/14	3,877	103,089	103,846	103,855
44	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	23/05/14	3,802	105,095	105,966	105,976
45	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/14	3,639	102,119	102,949	102,959
46	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	19/05/14	3,906	104,165	105,105	105,117
47	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	29/05/14	3,485	104,217	105,102	105,112
48	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	21/05/14	3,888	106,676	107,594	107,605
49	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	22/04/14	3,914	105,639	106,589	106,600
50	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	02/06/14	3,121	103,337	104,165	104,174
51	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/14	3,703	102,629	103,518	103,528
52	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/14	3,802	104,702	105,651	105,662
53	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/14	4,035	102,786	103,748	103,761
54	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	29/05/14	3,596	103,707	104,643	104,654
55	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	02/06/14	3,198	104,892	105,766	105,776
56	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	26/05/14	4,094	102,652	103,653	103,665
57	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	14/04/14	4,013	103,615	104,583	104,594
58	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	30/05/14	3,270	104,957	105,781	105,790
59	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	16/05/14	3,527	102,377	103,251	103,261

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
60	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	21/04/14	0,365	10,527	10,624	10,625
61	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	30/05/14	3,667	102,823	103,681	103,692
62	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	3,543	104,004	105,013	105,025
63	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	-	-	-	100,166	100,177
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
64	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,766	101,462	102,354	102,435
SICAV MIXTES								
65	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	13/05/14	0,763	65,830	64,186	64,196
66	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	2,427	148,724	146,922	147,272
67	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	24,533	1 489,820	1 480,975	1 485,613
68	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	05/05/14	3,042	113,033	113,537	113,690
69	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	05/05/14	1,820	112,063	111,924	112,085
70	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	26/05/14	0,559	85,430	84,984	85,206
71	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/05/14	0,409	17,176	17,339	17,375
72	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/14	6,265	272,658	278,665	278,666
73	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/14	0,950	32,349	31,543	31,558
74	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	30/05/14	26,541	2 419,706	2 365,497	2 366,217
75	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	15/05/14	2,017	78,209	75,623	75,362
76	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	13/05/14	1,369	57,858	57,074	57,079
77	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	16/05/14	1,198	100,944	97,654	97,490
78	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	16/05/14	1,014	110,547	104,543	104,289
79	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	16/05/14	0,178	97,573	92,109	91,778
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
80	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	21/04/14	0,245	11,421	11,380	11,378
81	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	21/04/14	0,152	12,387	12,404	12,421
82	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	21/04/14	0,122	15,946	15,856	15,856
83	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	21/04/14	0,273	14,845	14,983	15,004
84	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	26/05/14	0,232	13,041	13,331	13,309
85	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,083	11,559	11,770	11,744
86	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,162	10,671	10,734	10,735
87	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,259	10,723	10,786	10,787
88	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,213	127,420	128,976	129,221
89	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,739	124,932	124,644	124,809
90	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	23/05/14	0,278	11,080	10,270	10,235
91	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	05/05/14	2,642	109,024	102,634	102,776
92	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	30/05/14	0,218	20,475	20,369	20,440
93	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	20/05/14	0,202	76,592	73,884	73,667
94	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	79,825	76,547	76,339
95	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	30/05/14	2,569	98,109	97,387	97,285
96	FCP BIAT-CROISSANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/11	-	-	86,054	84,568	84,780
97	FCP BIAT-EQUILIBRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	98,010	96,122	96,330
98	FCP BIAT-PRUDENCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	06/05/14	0,432	104,629	104,822	104,909
99	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	9,319	8,703	8,712
100	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	7,293	6,767	6,755
101	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	105,862	99,857	99,505
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
102	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	23/04/14	1,978	103,033	103,855	103,690
103	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	23/04/14	1,018	99,614	98,521	97,661
104	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	06/05/14	3,779	140,321	142,508	141,060
105	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	23/05/14	0,124	10,578	9,880	9,804
106	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	2,674	122,856	118,880	117,917
107	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,295	121,140	119,559	119,290
108	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	1,954	104,666	105,766	105,425
109	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	0,103	104,777	103,319	102,503
110	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,758	177,008	186,738	185,914
111	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,876	163,377	171,004	170,506
112	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	5,168	144,094	149,272	148,896
113	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	11 701,904	12 682,279	12 640,553
114	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,545	18,920	18,857
115	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	134,499	137,164	136,127
116	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,934	103,094	101,407
117	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES *	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,902	En dissolution	En dissolution
118	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	21/05/14	0,806	117,445	119,793	119,370
119	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 818,505	8 691,261	8 662,348
120	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	30/05/14	0,098	9,085	9,081	8,983
121	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	99,599	98,830	99,139
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
122	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	-	-	-	100,124	100,459
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
123	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	30/05/14	0,041	8,892	9,094	8,991
124	CEA ISLAMIC FUND	UGFS-NA	09/12/14	-	-	99,181	99,191	99,211

* En dissolution pour expiration de la durée de vie

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

**Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique
« S.P.D.I.T. - SICAF »**

Siège social : 5, Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis

La Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique « SPDIT-SICAF » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 08 avril 2015. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr Hassen Bouaita (F.M.B.Z. KPMG TUNISIE) et Mr Ghazi Hantous (gérant de HLB GS Audit & Advisory).

Actifs**ACTIFS NON COURANTS****Actifs immobilisés**

	<u>Notes</u>	31/12/2014	31/12/2013
Immobilisations incorporelles	2	30 407	30 281
Moins : amortissements	2	26 924	24 681
	2	3 482	5 600
Immobilisations corporelles	2	196 703	196 703
Moins : amortissements	2	190 283	188 398
	2	6 420	8 305
Immobilisations financières	3	14 110 998	14 181 178
Moins : provisions	3	4 083 105	3 192 334
	3	10 027 893	10 988 844
<u>Total des actifs immobilisés</u>		10 037 795	11 002 750
<u>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</u>		10 037 795	11 002 750
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Intermédiaires en bourse		1 094	4 753
Autres actifs courants	4	1 447 985	1 116 999
Moins : provisions	4		
	4	1 447 985	1 116 999
Placements et autres actifs financiers	5	44 424 027	43 587 054
Moins : provisions	5	2 844 590	2 515 122
	5	41 579 437	41 071 932
Liquidités et équivalents de liquidités	6	36 891	96 650
<u>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</u>		43 065 406	42 290 334
<u>Total des actifs</u>		53 103 201	53 293 084

LES NOTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

S.P.D.I.T

BILAN

(Exprimé en dinars)

Capitaux propres et Passifs

	<u>Notes</u>	31/12/14	31/12/13
Capital social	7	28 000 000	28 000 000
Réserve Légale	7	2 800 000	2 800 000
Réserves Ordinaires	7	2 600 000	5 000 000
Prime d'émission	7	2 418 750	2 418 750
Complément d'apport	7		
Réserves à régime spécial	7	1 390 850	603 089
Résultats reportés	7	170 638	604 228
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		37 380 238	39 426 067
Résultat affecté au compte réserves à régime spécial		233 000	793 500
Résultat Disponible		14 790 400	12 560 671
Résultat Net		15 023 400	13 354 171
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>		52 403 639	52 780 238
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Intermédiaires en Bourse			
Autres passifs courants	8	699 562	512 846
Concours bancaires et autres passifs financiers			
<u>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</u>		699 562	512 846
<u>Total des passifs</u>		699 562	512 846
<u>Total des capitaux propres et des passifs</u>		53 103 201	53 293 084

LES NOTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

S.P.D.I.T**Etat de Résultat**

(Exprimé en dinars)

	<u>Notes</u>	31/12/2014	31/12/2013
<u>Produits d'exploitation</u>			
Dividendes des participations non cotées	9	14 252 449	12 608 844
Dividendes des placements cotés	9	1 067 906	1 217 549
Plus value sur cessions des placements	9	5 184	7 301
Plus value sur cessions des participations non cotées	9		
Revenues des placements monétaires	9	1 688 327	1 593 867
Autres produits d'exploitation	9	86 695	87 355
Reprises sur provisions antérieures	9	26 855	81 146
<u>Total des produits d'exploitation</u>		17 127 416	15 596 061
<u>Charges d'exploitation</u>			
Commissions et charges assimilées	10	40 096	31 721
Moins values sur cessions de titres	10	18	
Dotation aux provisions	10	1 247 093	1 630 308
Dotation aux amortissements	10	4 129	4 835
Charges de personnel	10	240 055	236 872
Autres charges d'exploitation	10	318 701	298 298
<u>Total des charges d'exploitation</u>		1 850 091	2 202 033
<u>Résultat d'exploitation</u>		15 277 325	13 394 028
<u>Résultat des activités ordinaires avant impôt</u>		15 277 325	13 394 028
<i>Résultat de l'exercice avant impôt</i>		15 277 325	13 394 028
<u>Impôt sur les sociétés</u>	11	253 925	39 857
<u>Résultat Net de l'exercice</u>		15 023 400	13 354 171

LES NOTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

(Exprimé en Dinars)

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>		
Résultat	15 023 400	13 354 171
Ajustement pour amortissements et Provisions	1 251 222	1 635 143
Ajustement pour reprise sur amortissements et Provisions	-26 855	-81 146
Variations des créances	3 659	-3 925
Variations des autres actifs courants	-330 985	-128 477
Variation brute des placements et autres actifs financiers	-836 972	1 369 007
Variation du passif courant	186 717	-72 010
<u>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</u>	15 270 186	16 072 762
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>		
Décassements provenant des acquisitions des immobilisations incorporelles	-125	-6 720
Décassements provenant des acquisitions des immobilisations corporelles		-2 657
Décassements provenant des acquisitions des autres immobilisations financières	-5 000	-15 751
Décassements provenant des acquisitions des immobilisations financières	-233 000	-993 500
Encaissement provenant de la cession des autres immobilisations financières	285 800	285 800
Encaissement provenant de la cession des autres immobilisations corporelles		
Encaissement provenant de la cession des immobilisations financières	22 380	29 042
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>	70 055	-703 787
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>		
Dividendes et autres distributions	-15 400 000	-15 400 000
Encaissement provenant de la cession des actions SPDIT		
Dividendes des actions SPDIT		
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>	-15 400 000	-15 400 000
<u>Variation de trésorerie</u>	<u>-59 759</u>	<u>-31 025</u>
Trésorerie au début de l'exercice	96 650	127 675
Trésorerie en fin de période	36 891	96 650

LES NOTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

NOTE 1 - SYSTEME ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

1.1. PRESENTATION DES COMPTES ET DE LA SOCIETE

- La Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique "S.P.D.I.T" est une société d'investissement à capital fixe qui a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières.
- La Société a été agréée en tant que Société d'investissement par décision du Ministre du Plan et des Finances, en date du 16 Octobre 1989.
- Les comptes de la SPDIT sont tenus et présentés conformément aux dispositions du Système Comptable des entreprises fixées par la loi 96-112 du 30 Décembre 1996 et les états financiers qui en découlent comportent le bilan, l'état des résultats, l'état des flux de trésorerie et les notes aux états financiers.

1.2. PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE

La comptabilité de la SPDIT est tenue sur ordinateur, au moyen des journaux auxiliaires suivants :

- Journal auxiliaire Banques
- Journal auxiliaire Caisse
- Journal auxiliaire intermédiaires en Bourse
- Journal auxiliaire Opérations Diverses.

Mensuellement, un grand livre par compte et une balance générale sont édités, reprenant le total des mouvements des comptes.

1.3. UNITE MONETAIRE

Les états financiers de la SPDIT ainsi que la comptabilité sont tenus en Dinar Tunisien.

1.4. EVALUATION DES PARTICIPATIONS ET DES PLACEMENTS

- Les participations et les placements sont portés en comptabilité à leur coût d'achat historique hors frais accessoires d'acquisition.
- Au cours de l'exercice et au moment de leur cession, ils sont évalués à leur prix moyen pondéré.
- Une provision pour dépréciation est constituée pour les valeurs cotées en Bourse lorsque le cours moyen boursier du mois de décembre est inférieur à la valeur comptable.
- Il n'est pas tenu compte des plus-values lorsque le cours moyen boursier du mois de décembre est supérieur à la valeur comptable arrêtée à la même date.

- Pour les sociétés non cotées, l'évaluation est faite sur la base des derniers états financiers disponibles en prenant en considération :
 - Le secteur d'activité auquel appartient la société
 - L'importance du patrimoine immobilier
 - Les résultats réalisés au cours des derniers exercices

Une provision pour dépréciation du portefeuille - titres est constituée pour couvrir la différence entre la valeur mathématique de l'action telle qu'elle apparaît sur les derniers états financiers disponibles et la valeur d'acquisition de ces titres.

1.5. IMMOBILISATIONS & AMORTISSEMENTS

Les immobilisations sont portées en comptabilité à leur coût d'acquisition.

Elles sont amorties par application des taux suivants :

- Logiciels informatiques	33%
- Matériel de transport	20%
- M.M.B.	10%
- A.A.I.	10%
- Matériel informatique	15%

Les immobilisations dont la valeur est inférieure ou égale à 200 dinars sont amorties en totalité dès le premier exercice d'acquisition.

Ces taux sont appliqués linéairement et sont conformes à ceux retenus à la clôture de l'exercice précédent.

1.6. REGIME FISCAL

La Société SPDIT est régie par les lois, N° 88-92, N° 92-113, N° 95-87 et N° 95-88.

1.7. COMPTABILISATION DES REVENUS

- Les dividendes sont comptabilisés, en tant que revenus de l'exercice sur la base des décisions de distribution intervenues avant l'arrêté définitif de cet exercice.
- Les plus-values de cession sont portées dans un compte de produits à la réalisation effective de la cession en Bourse.
- Les intérêts sur les placements sont enregistrés lorsqu'ils sont courus.

NOTE 2 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

(En DT)

En Dinars Tunisien		Immobilisations				Amortissements			VCN
Immobilisations	Désignation	01/01/2014	Acquisitions	31/12/2014	Taux	01/01/2014	Dotations	31/12/2014	au 31/12/2014
Incorporelles	Logiciels	30 281	126	30 407	33,33%	24 681	2 243	26 924	3 483
		30 281		30 407		24 681	2 243	26 924	3 482
Corporelles	Mat. Transport	125 880		125 880	20%	125 880		125 880	-
	A.A.I Générale	8 824		8 824	10%	8 824		8 824	-
	Equip de bureaux	16 759		16 759	10%	13 130	998	14 128	2 631
	Accessoires de bureau	831		831	10%	294	73	367	464
	Mat.Informatique	43 089		43 089	15%	38 950	814	39 764	3 325
	Autres immob.Corp	1 320		1 320	10%	1 320		1 320	0
		196 703	=	196 703		188 398	1 885	190 283	6 420

- Les immobilisations sont comptabilisées à leurs valeurs d'acquisition. Elles sont amorties sur la base des taux admis par l'administration fiscale.

NOTE 3 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

(En DT)

Notes	Libellé du compte	31/12/2014	31/12/2013
3-1	Actions non cotées-groupe	9 243 119	9 010 119
3-1	Provisions pour dépréciation des actions non cotées groupe	-2 030 605	-1 139 834
3-2	Autres actions non cotées	3 421 000	3 421 000
3-2	Provisions pour dépréciation autres actions non cotées	-2 052 500	-2 052 500
3-3	Emprunts obligataires	1 428 400	1 714 200
	Autres immobilisa° financières	18 479	35 859
	TOTAL	10 027 893	10 988 844

3.1. ACTIONS NON COTEES GROUPE

(En DT)

Participations non cotées-Groupe	Capital		31/12/2014					31/12/2013				
	Titres Emis	% direct dans le capital	Nombre	Valeur	Provisions	Plus value	Dividendes	Nombre	Valeur	Provisions	Plus value	Dividendes
S.I. Notre Dame	15 000	43,00%	6 450	1 788 815	1 788 815			6 450	1 788 815	903 000		903 000
SEABG	7 500 000	30,64%	2 298 198	1 440 923			12 640 089	2 298 198	1 440 923			10 341 891
SBT(2)	12 200 000	27,78%	3 389 170	1 236 210			983 415	3 278 050	1 236 210			833 403
STBN	400 000	30,00%	120 000	553 216				120 000	553 216			
STBO	695 000	24,00%	166 800	1 018 480				166 800	1 018 480			
LA PREFORME	122 005	11,10%	13 538	968 570				13 538	968 570			
SGBIA (1)(2)	225 000	15,54%	34 961	1 801 962			524 415	29 368	1 568 962			440 520
STPP	650 000	0,15%	1 000	10 000			800	1 000	10 000			1 300
SNB	75 000	1,67%	1 249	124 900			24 980	1 249	124 900			24 980
SNB NG (2)	15 200	1,66%	253					153				
CFDB	197 500	0,00%	1	43				1	43			
SLD	698 500	0,43%	3 000	300 000	241 790			3 000	300 000	236 834		
Total en DT				9 243 119	2 030 605	0	14 173 699		9 010 119	1 139 834	0	12 545 094

(1) L'augmentation enregistrée en 2014 par rapport à 2013 correspond essentiellement à la souscription à l'augmentation de capital de la SGBIA pour 233.000D

(2) La SPDIT a reçu 3 263 actions gratuites de la SGBIA portant jouissance à compter du 1^{er} janvier 2013.
La SPDIT a reçu 111 120 actions gratuites de la SBT

La SPDIT a reçu 100 actions gratuites de la SNB portant jouissance à compter du 1^{er} janvier 2015.

3.2. AUTRES ACTIONS NON COTEES

(En DT)

Autres participations non cotées	Capital		31/12/2014					31/12/2013				
	Titres Emis	% dans le capital	Nombre	Valeur	Provision	Plus value	Dividende	Nombre	Valeur	Provision	Plus value	Dividende
Hôtel " El Mansour -Tabarka	1 573 950	7,62%	120 000	1 200 000	1 200 000			120 000	1 200 000	1 200 000		
Hôtel Ecrin de Hammamet	270 500	13,77%	37 250	372 500	372 500			37 250	372 500	372 500		
Hôtel,jardins de Hammamet	15 600	15,38%	2 400	240 000	240 000			2 400	240 000	240 000		
Sté CRISTAL	160 000	2,38%	3 800	380 000				3 800	380 000			
Sté Tourisme et Loisir (Hôtel)	70 000	3,00%	2 100	210 000	210 000			2 100	210 000	210 000		
Sté Union Factoring	3 000 000	5,00%	150 000	750 000			37 500	150 000	750 000			22 500
Tunis Centre	100 000	1,38%	1 375	137 500			41 250	1 375	137 500			41 250
SCIF	10 000	10,00%	1 000	100 000				1 000	100 000			
STC (1)	280 000	0,04%	122	1 000				100	1 000			
STPAT	4 500	6,67%	300	30 000	30 000			300	30 000	30 000		
Total en DT				3 421 000	2 052 500	0	78 750		3 421 000	2 052 500	0	63 750

(1) La SPDIT a reçu 22 actions gratuites de la STC.

3.3. EMPRUNTS OBLIGATAIRES

La SPDIT a souscrit en 2012 à deux emprunts obligataires à hauteur de un million de dinars chacun émis respectivement par la STB et l'UIB remboursables sur sept ans et rémunérés à des taux fixes respectifs de 6,1% et 5,9% l'an. L'encours des emprunts obligataires s'analyse au 31 décembre 2014 comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
Emprunt obligataire STB	714 200	857 100
Emprunt obligataire UIB	714 200	857 100
TOTAL	1 428 400	1 714 200

Ces obligations ont généré au 31 décembre 2014 des intérêts pour un montant de 87 131 D.

NOTE 4 - AUTRES ACTIFS COURANTS

(En DT)

Note	Libellé	31/12/2014	31/12/2013
4-1	Prêts	32 088	27 610
	Etat et collectivités publiques	1 280 113	977 215
	Autres débiteurs divers	47 498	5 759
	Créance sur cession de titres	5 255	6 043
	Produits à recevoir	78 562	95 903
	Charges constatées d'avance	4 469	4 469
	TOTAL	1 447 985	1 116 999

4.1. PRODUITS À RECEVOIR

Ce compte enregistre les intérêts courus sur emprunts obligataires pour 78 562D.

NOTE 5 – PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

(En DT)

Notes	Libellé	31/12/2014	31/12/2013
5-1	Actions Tunisiennes cotées	19 375 972	16 774 104
	Versement restant à effectuer		-96 640
5-2	Actions Sicav	198 055	159 591
	Billets de trésorerie & certificats de dépôts	24 850 000	26 450 000
	Bons de trésor		300 000
	Placements et autres actifs financiers	44 424 027	43 587 054
	Provisions pour dépréciation des actions cotées	-2 844 590	-2 515 122
	TOTAL	41 579 437	41 071 932

5.1. ACTIONS TUNISIENNES COTEES & PROVISIONS POUR DEPRECIATION DE TITRES COTES

(En DT)

Actions	Capital		2014			2013			cours 31/12/14	Résultat latent	Provisions Antérieures	Reprise de prov/cours	Provisions 31-déc.-14	Dotation au 31-déc.-14	Dividendes 2014
	Titres émis	%	Qtt	C.M-14	Valeur	Qtt	C.M-13	Valeur							
A.Leasing	2 125 000	1,45%	30 779	27,586	849 081	30 779	27,586	849 081	24,075		-49 659		-108 076	-58 418	36 935
ATL	25 000 000	0,25%	62 998	2,670	168 199				2,610				-3 773	-3 773	
ATB	100 000 000	0,21%	214 294	2,806	601 365	214 294	2,806	601 365	4,348	330 385					47 145
Attijari bank	39 748 290	0,13%	50 000	16,980	849 000	50 000	16,980	849 000	23,253	313 650	-26 200	26 200			67 000
BH	18 000 000	0,21%	37 775	11,597	438 078	37 775	11,597	438 078	10,789				-30 523	-30 523	
BIAT	17 000 000	1,21%	205 255	23,546	4 832 866	205 255	23,546	4 832 866	75,918	10 749 683					513 138
BNA	32 000 000	0,85%	271 455	8,473	2 299 911	271 455	8,473	2 299 911	7,457		-132 886		-275 672	-142 785	
BT	150 000 000	0,26%	389 820	1,496	583 084	389 820	1,496	583 084	10,437	3 485 468					101 353
CC	172 134 413	0,34%	589 914	2,426	1 431 115	85 434	2,372	202 647	2,507	47 799					
CIL	5 000 000	1,00%	50 000	5,846	292 324	50 000	5,846	292 324	13,322	373 776					37 500
DH	54 907 262	0,12%	68 494	14,600	1 000 012				15,192	40 548					
ICF	2 100 000	3,22%	67 646	23,445	1 585 981	67 646	23,445	1 585 981	37,798	970 902					129 203
ICF NS NL						38 656	2,5	-96 640							
MNP	16 641 144	1,12%	186 914	3,419	639 108	186 914	3,419	639 108	21,338	3 349 263					112 148
POULINA	180 003 600	0,00%	5 400	5,509	29 750	5 400	5,509	29 750	5,556	252	-655	655			1 134
SAH	36 566 205	0,05%	18 217	11,264	205 191				10,595				-12 182	-12 181	
Sotetel	4 636 800	2,26%	104 618	20,121	2 105 030	104 618	20,121	2 105 030	3,421		-1 713 341		-1 747 133	-33 792	
STB	24 860 000	0,41%	101 148	11,357	1 148 695	101 148	11,357	1 148 695	4,760		-592 381		-667 231	-74 850	
TPR	45 000 000	0,07%	33 008	2,782	91 823	33 008	2,782	91 823	4,309	50 409					7 592
TUNIS RE	15 000 000	0,17%	24 763	9,101	225 359	24 763	9,101	225 359	10,059	23 732					8 667
					19 375 972			16 677 463		19 735 867	-2 515 122	26 855	-2 844 590	-356 322	1 061 815

La variation enregistrée au cours de l'exercice 2014 par rapport à 2013 correspond à :

- (1) L'acquisition de 504.480 actions Carthage Cément pour 1.228.468D.
- (2) Souscription lors de l'introduction en bourse de Délice Holding pour 1.000.012 D
- (3) l'achat de 62 998 ATL pour 168 199D
- (4) La libération du dernier quart de l'augmentation de capital de l'ICF pour 96 640 D
- (5) L'achat de 18.217 actions SAH pour 205 191 D.

Les plus-values latentes calculées sur la base du cours moyen boursier du mois de décembre soit 19 735 867 dinars, sont données à titre d'information. Conformément au principe énoncé dans la note 1.4, ces plus-values ne sont pas prises en compte.

5.2. ACTIONS SICAV

(En DT)

SICAV	Valeur comptable au 31/12/2014	Valeur liquidative au 31/12/2014	Résultat latent
SICAV OBLIGATAIRE	160 136	162 528	2 392
SICAV MIXTE	37 919	55 650	17 731
TOTAL	198 055	218 178	20 123

Les placements SICAV sont évalués au 31 Décembre 2014 à leur cout d'acquisition, les plus et moins-values latentes ne sont pas pris en compte dans le résultat de l'exercice.

5.3. BILLETS DE TRESORERIE ET CERTIFICATS DE DEPOTS

(En DT)

Echéance	Janvier 2015	Février 2015	Mars 2015	Total
Billets de trésorerie	12 950 000	6 100 000	5 800 000	24 850 000

NOTE 6 - LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Les soldes en banques et caisse s'élèvent à la date du 31 Décembre 2014 à 36.891D.

NOTE 7 - CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION

Les capitaux propres après résultat de l'exercice totalisent, à la date de clôture de l'exercice 2014, un montant de 52.403.639 D contre 52.780.238 D au 31 décembre 2013. Les mouvements des capitaux propres au cours de l'exercice 2014 se détaillent comme suit :

(En DT)

Notes			7-1	7-2		7-3		
Désignation	Capital	Réserve Légale	Réserve Ordinaire	Réserves à régime spécial	Prime D'émission	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres
Solde au 31 décembre 2013	28 000 000	2 800 000	5 000 000	603 089	2 418 750	604 228	13 354 171	52 780 238
Affectation augmentation de capital								
Affectation réserve générale			-2 400 000				2 400 000	
Affectation du montant réinvesti				793 500			-793 500	
Affectation réserve à régime spécial				-5 739		5 739		
Affectation résultat 2013- résultats reportés 2013						164 899	-164 899	
Dividende 2013							-15 400 000	-15 400 000
Résultat							15 023 400	15 023 400
Total	28 000 000	2 800 000	2 600 000	1 390 850	2 418 750	170 638	15 023 400	52 403 639

7.1. RESERVES ORDINAIRE.

La variation découle de l'affectation du résultat de l'exercice 2013 conformément à la 9^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 Avril 2014.

7.2. RESERVES A REGIME SPECIAL

La variation correspond au déblocage par l'Assemblée Générale Ordinaire, statuant sur les comptes de l'exercice 2013, de la réserve à régime spécial soit 5 739 D devenue disponible au 31/12/2013 d'une part et d'autre part le blocage du montant réinvesti dans les sociétés SGBIA pour 325 500 D et STBO pour 468 000 D.

7.3. RESULTATS REPORTEES

Le montant de 170 638 D correspond aux Résultats reportés tel qu'il découle de l'affectation du résultat de l'exercice 2013 conformément à la 9^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 Avril 2014.

7.4. SITUATION DES RESERVES ET RESULTATS REPORTEES NON SOUMIS A LA RETENUE A LA SOURCE AU MOMENT DE LEUR DISTRIBUTION FUTURE

En application des dispositions de l'article 19 de la loi 2013 – 54 du 30 décembre 2013 portant loi des Finances pour l'année 2014, les réserves et autres éléments des capitaux propres qui ne seront pas concernés par la retenue à la source de 5% applicable à partir du 01/01/2015 se détaillent au 31 décembre 2014 comme suit :

	(En DT)
• Réserve légale	2 800 000
• Réserve ordinaire	2 600 000
• Réserve à régime spécial	1 390 850
• Prime d'émission	2 418 750
• Résultats reportés	170 638

	9 380 238

NOTE 8 - AUTRES PASSIFS COURANTS

(En DT)

Note	Libellé	31/12/2014	31/12/2013
	Etat et collectivités publiques	14 900	13 548
	Personnels et comptes rattachés	96 960	90 156
	Sté de groupe	47 440	
	Créditeurs divers	13 178	17 547
	Charges à payer	22 000	22 000
8-1	Produit perçus d'avance	131 247	209 826
8-2	Impôt à liquider	253 925	39 857
8-3	Provisions pour risque fiscal	119 912	119 912
	Total	699 562	512 846

8.1. PRODUITS PERÇUS D'AVANCE

Ce compte enregistre les intérêts des billets de trésoreries non encore courus.

8.2. IMPOT A LIQUIDER

Ce compte enregistre l'impôt sur les sociétés à payer au titre du bénéfice de l'exercice 2014.

8.3. PROVISIONS POUR RISQUE FISCAL

La société a reçu en avril 2012 une notification des résultats de la vérification fiscale approfondie, au titre de la période allant du 1er janvier 1999 au 31 décembre 2010, réclamant un complément d'impôt de 969 812 D (778 934 D en principal et 190 878 D en pénalité de retard), et une correction à la baisse du report de l'IS à fin 2010 de 185 121 D. Cette notification a fait l'objet dans les délais d'une réponse motivée par la SPDIT ; la société a rejeté les principaux chefs de redressement et a appuyé son rejet par des justificatifs probants et par les textes légaux en la matière. Elle a néanmoins admis le redressement pour certains points qui génèrent un complément d'impôts à payer pour un montant de 119 912 D et qui a été provisionné à la date du 31 décembre 2014.

NOTE 9 - LES PRODUITS D'EXPLOITATION

	Solde en DT	
	31/12/2014	31/12/2013
REVENUS		
<u>DIVIDENDES DES PARTICIPATIONS NON COTEES</u>	<u>14 252 449</u>	<u>12 608 844</u>
Dividendes des participations du groupe -non cotées	14 173 699	12 545 094
Dividendes des autres participations-non cotées	78 750	63 750
<u>DIVIDENDES DES PLACEMENTS COTES</u>	<u>1 067 906</u>	<u>1 217 549</u>
Dividendes des placements cotés	1 061 815	1 213 690
Dividendes SICAV	6 091	3 859
<u>PLUS-VALUES DE CESSION</u>	<u>5 184</u>	<u>7 301</u>
plus values sur cession des participations non cotées groupe		
plus values sur cession des autres participations non cotées		
Plus value sur cession des actions SICAV	5 184	7 301
Plus value sur cession des placements cotés		
	<u>5 184</u>	<u>7 301</u>
<u>REVENUS DES PLACEMENTS</u>	<u>1 688 327</u>	<u>1 593 867</u>
Revenus des billets de trésorerie	1 496 959	1 400 741
Revenus des emprunts obligataires	87 131	104 281
Revenus des fonds en dépôt et autres intérêts	4 713	31 634
Revenus des certificats de dépôt	99 524	57 211
<u>AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION</u>	<u>86 695</u>	<u>87 355</u>
Jetons de présence et autres produits d'exploitation	82 500	82 500
Produits Financiers hors exploitation	4 100	4 501
Autres Produits d'exploitation	95	354
<u>REPRISES SUR PROVISIONS ANTERIEURES</u>	<u>26 855</u>	<u>81 146</u>
Reprise des provisions sur titres de placement en bourse	26 855	81 146
Reprise des provisions sur titres de participation		
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	<u>17 127 416</u>	<u>15 596 062</u>

NOTE 10 - LES CHARGES D'EXPLOITATION

CHARGES	Solde en DT	
	31/12/14	31/12/13
COMMISSIONS ET CHARGES ASSIMILEES	40 095	31 721
PERTE SUR TITRES	18	
DOTATION AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DE TITRES	1 247 093	1 630 308
Dépréciation de titres non cotés	890 771	918 631
Dépréciation de titres cotés	356 322	711 677
CHARGES DE PERSONNEL	240 055	236 872
Salaires	204 914	194 172
Autres charges de personnels	35 141	42 700
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	318 701	298 298
Impôt et taxes	57 140	39 724
Diverses charges d'exploitation	261 561	258 573
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	4 129	4 835
TOTAL	1 850 091	2 202 033

NOTE 11 - TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

(En DT)

Note 11: Tableau de détermination du résultat fiscal	2 014
Résultat comptable avant impôt	15 277 325
Réintégration	1 384 706
Provisions pour dépréciation des titres de placements	356 322
Provisions pour dépréciation des titres de participation	890 771
Contribution conjoncturelle exceptionnelle	14 428
Provisions pour dépréciation des titres de placement déduit à hauteur de 50%	5 921
Amortissement voiture	2 264
Jetons de présence	115 000
Résultat fiscal avant déduction	16 662 031
Déductions	15 347 210
Dividendes	15 320 355
Reprise sur provisions antérieures pour dépréciation des titres en bourse ayant subi l'impôt	26 855
Résultat Fiscal avant déduction des provisions	1 314 821
Déduction des provisions sur titres dans la limite de 50% du bénéfice imposable	356 322
Résultat fiscal avant réinvestissement exonérés	958 499
Réinvestissement exonéré	233 000
Résultat fiscal après réinvestissement exonéré	725 499
Impôt sur les sociétés en 2014 : 725 499 * 0,35	253 925

NOTE 12 - ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

12.1. La variation des placements et autres actifs financiers est calculée par rapport au total de cette rubrique hors provisions pour dépréciation de titres de placement (Note 5).

12.2. Les dividendes et autres distributions concernent les dividendes versés aux actionnaires tels que décidés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2013.

NOTE 13 - INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

Les opérations réalisées entre la SPDIT et les autres sociétés du groupe SFBT concernent :

- Les dividendes encaissés au titre des participations de la SPDIT dans des filiales de la SFBT (note 3 -1),
- Les opérations de placement en billets de trésorerie auprès des sociétés du groupe dont le solde s'élève au 31 Décembre 2014 à 24.850.000 D. Ces placements sont rémunérés au taux du marché monétaire majoré d'un point et ont généré des produits financiers pour 1.496.959 D,
- Assistance et maintenance informatique par la S.I.T. pour un montant annuel de 17.769 DT HT,
- Location auprès de la SFBT d'un local abritant le siège social de la SPDIT pour un loyer annuel de 15.150DT HT.

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

Messieurs les Actionnaires,

Rapport sur les états financiers

En exécution de la mission d'audit qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique "S.P.D.I.T", comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2014, ainsi que l'état de résultat, et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2014, et des notes aux états financiers.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Ces états financiers qui font ressortir un total net de bilan de 53 103 201 D et un résultat bénéficiaire de 15 023 400 D ont été arrêtés par votre conseil d'administration qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des co-commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique "S.P.D.I.T" arrêtée au 31 décembre 2014, ainsi que le résultat de ses opérations et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Comme il est indiqué à la Note 8.3 aux états financiers, la société a reçu en avril 2012 une notification des résultats de la vérification fiscale approfondie, au titre de la période allant du 1er janvier 1999 au 31 décembre 2010, réclamant un complément d'impôt de 969 812 D (778 934 D en principal et 190 878 D en pénalités de retard), et une correction à la baisse du report de l'IS à fin 2010 de 185 121 D. Cette notification a fait l'objet dans les délais d'une réponse motivée par la SPDIT ; la société a rejeté les principaux chefs de redressement et a appuyé son rejet par des justificatifs probants et par les textes légaux en la matière. Elle a néanmoins, admis le redressement pour certains points qui génèrent un complément d'impôts à payer pour un montant de 119 912 D provisionné à la clôture de l'exercice 2012 et maintenu au 31 décembre 2014.

Au stade actuel de la procédure en cours, l'incidence finale de ce redressement sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2014 ne peut être appréciée.

Notre conclusion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

Vérifications spécifiques

Les informations sur la situation financière et sur les comptes de la Société fournies dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les documents mis à la disposition des actionnaires sont conformes à celles contenues dans les états financiers susmentionnés.

En outre, conformément à l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 Octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et présentation des états financiers. Nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion eu égard aux états financiers.

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001 – 2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas relevé ou pris connaissance de faits qui nous laissent à penser que la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société n'est pas effectuée en conformité avec la réglementation en vigueur.

TUNIS, le 18 mars 2015

Hassen Bouaita

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

Ghazi Hantous

Gérant de HLB GS Audit & Advisory

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS VISEES PAR LES ARTICLES 200 & 475
DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES RELATIF
A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Messieurs les Actionnaires,

En application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que la Direction Générale nous a avisé de la réalisation des conventions et opérations visées par les articles sus-indiqués que nous reportons ci-dessous.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A - Conventions et opérations nouvellement réalisées

- Contrat d'assistance et de maintenance de logiciel avec la société informatique et télématique (SIT) en remplacement du contrat signé le 1^{er} janvier 2010 pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction à compter du 01 janvier 2014 pour un montant annuel de 16 200 D en hors taxes payable trimestriellement.
- Contrat de maintenance de progiciel avec la société informatique et télématique (SIT) pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction à compter du 02 janvier 2014 pour un montant annuel de 1 569 D en hors taxes.

B - Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

- Poursuite du contrat de location avec la société SFBT d'un local abritant le siège social de la SPDIT pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction à compter du 1^{er} avril 2011 et pour un montant annuel fixé à 15 150 DT hors taxes.

C - Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :
- Le conseil d'administration du 18 février 2009 a donné à Monsieur Mohamed BOUSBIA le pouvoir pour fixer la rémunération du Président Directeur Général, laquelle rémunération est composée pour l'exercice 2014 d'un salaire mensuel brut de 6 000 DT, d'un treizième mois de 5 500 DT brut et d'une gratification annuelle brute de 22 000 DT.
- Le Président Directeur Général bénéficie en outre, d'une voiture de fonction et de la prise en charge par la société des frais afférents à cette voiture ainsi que des frais d'électricité, de gaz, d'eau et de

téléphone au titre de sa consommation personnelle. Ces avantages en nature ont totalisé 10 221 DT pour l'exercice 2014.

- L'Assemblée Générale du 18 Avril 2014 a alloué à chacun des membres du comité d'audit une rémunération annuelle nette de 4 000 DT.
- Les jetons de présence ont été fixés par L'Assemblée Générale du 18 Avril 2014 à un montant net de 8000 DT par administrateur.

Fait à Tunis, le 18 mars 2015

Hassen Bouaita

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

Ghazi Hantous

P/ GS Audit & Advisory

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

Société Industrielle Oléicole Sfaxienne-Zitex « SIOS-ZITEX »

Siège social : Route de Gabès km 2 Sfax

La société SIOS ZITEX publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 30 septembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 28 mars 2015. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mohamed Chaouki ZILI.

BILANS DEFINITIFS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2014 (En Dinars Tunisiens)

ACTIFS	NOTES	30/09/2014	30/09/2013
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés		8 980 044	9 128 844
Immobilisations incorporelles	3.1	32 635	32 398
Amortissements		32 526	32 225
		109	172
Immobilisations corporelles	3.2	6 151 645	6124 685
Amortissements		5 258 215	5136 561
		893 430	988 124
Immobilisations financières	3.3	8 580 029	8 575 959
Provisions		493 524	435 411
		8 086 505	8 140 548
Total des actifs non courants		8 980 044	9 128 844
ACTIFS COURANTS			
Stocks	3.4	430 980	365107
Provisions		55 233	55 233
		375 747	309 874
Clients et comptes rattachés	3.5	875 848	994 679
Provisions		175 446	175 446
		700 402	819 233
Autres actifs courants	3.6	2087499	864 745
Provisions		3 148	3 148
		2 084 351	861 597
Placements et autres actifs financiers	3.7	9 497	213 122
Provisions		-	-
		9 497	213 122
Liquidités et équivalents de liquidités	3.8	25 266	147 773
Total des actifs courants		3 195 263	2 351 598
TOTAL DES ACTIFS		12 175 307	11 480 442

BILANS DEFINITIFS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2014& 2013
(En Dinars Tunisiens)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTES	30/09/2014	30/09/2013
Capital social		2 425 000	2 425 000
Réserves		7 792 642	6 651 802
Autres capitaux propres		12946	5 658
<hr/>			
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	3.9	10 230588	9 082 460
Résultat net de l'exercice		1 028512	1 383 339
<hr/>			
Total des capitaux propres		11 259 099	10 465 799
<hr/>			
<u>PASSIFS</u>			
<u>Passifs non courants</u>			
Emprunts	3.10	-	13 370
Provisions pour risques et charges	3.11	287 200	197 200
		287 200	210 570
<u>Passifs courants</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	3.12	152 903	199 526
Autres passifs courants	3.13	449148	571 462
Concours bancaires et autres passifs financiers	3.14	26 957	33 084
		629 008	804 072
<hr/>			
Total des passifs		916208	1 014 642
<hr/>			
TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		12 175307	11 480 442

ETATS DEFINITIFS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2014
(En Dinars Tunisiens)

	NOTES	30/09/2014	30/09/2013
<u>Produits d'exploitation</u>		3 092 035	3 096 332
Revenus	4.1	3 075 624	3 067 564
Autres produits d'exploitation	4.2	16 412	28 768
<u>Charges d'exploitation</u>		2 233 798	2 053 557
Variation des stocks de produits finis et encours	-	46 119	32 114
Achats de marchandises consommés		-	-
Achats d'approvisionnements consommés	4.3	810 336	699 181
Charges du personnel	4.4	831 126	806 848
Dotations aux amortissements	4.5	123 292	143 707
Dotations aux provisions	4.6	243 460	73 070
Autres charges d'exploitation	4.7	271 703	298 637
<u>Résultat d'exploitation</u>		858 238	1 042 775
Charges financières nettes	4.8	5 190	27 820
Produits des placements	4.9	326 249	183 194
Autres pertes et gains ordinaires nets	4.10	100 228	253 250
		1 279 525	1 451 399
Impôts sur les sociétés	4.11	251 014	68 060
RESULTAT DE L'EXERCICE	4.12	1 028 512	1 383 339

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
ARRETE AU 30/09/2014 (EXPRIME EN DINARS)
MODELE DE REFERENCE

30/09/2014 30/09/2013

FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION

-Encaissements reçus des Clients		2 827 253	3 055 706
-Sommes versées/reçues des sociétés du groupe		- 1 247 201	- 615 472
- Sommes versées au personnel et aux organismes sociaux		- 675 297	- 681 760
- Sommes versées aux fournisseurs		- 964 424	- 1 125 201
- Sommes versées au trésor		- 118 623	- 95 073
- Intérêts payés		- 4 800	- 5 768
- Impôts sur les bénéfices		- 157 786	- 209 468
FLUX DE TRES. PROVENANT DE L'EXPLOIT.	5.1	340 877	322 943

FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT

- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-27 198	- 119 028
- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		-	- 1 149 000
- Décaissement/encaissement provenant de l'acquisition /cession de placements.		203 591	996 252
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	-
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières		-	-
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIV. D'INVEST.	5.2	176 393	- 271 776

FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT

- Encaissement provenant de l'émission d'actions		-	-
- Dividendes distribués		- 309 897	- 199 283
-Encaissements dividendes		360 171	12 359
- Encaissements provenant des emprunts		-	-
- Encaissement provenant des subventions d'investi		11 200	-
- Remboursement d'emprunts		- 33 084	- 33 096
FLUX DE TRESORERIE PROVEN.DES ACTIV.DE FINAN.	5.3	28 391	- 220 020

INCIDENCES DES VAR. DES TAUX DE CHANGE SUR
LES LIQUIDITES ET EQUIVALENT DE LIQUIDITES

- 35

VARIATION DE TRESORERIE

- 136 094 168 888

TRESORERIE DEBUT DE L'EXERCICE	147 773	316 661
TRESORERIE FIN DE L'EXERCICE	11 679	147 773

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
Exercice clos le 30 Septembre 2014
Montants exprimés en Dinars Tunisiens

1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La Société Industrielle Oléicole Sfaxienne Zitex (SIOS ZITEX) est une société anonyme de droit tunisien créée en 1960 Son capital s'élève au 30 Septembre 2014 à 2 425 000 dinars divisé en 242 500 actions de valeur nominale 10 dinars chacune.

L'objet de la société est le raffinage des huiles alimentaires et la commercialisation des huiles d'olive.

Sur le plan fiscal la société est soumise aux règles de droit commun Elle est agréée par la loi 93-120 du 27 décembre 1993 portant promulgation du code d'incitations aux investissements

L'exercice social s'étend du 01 Octobre au 30 Septembre.

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers sont préparés conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 Décembre 1996 portant promulgation du système comptable des entreprises et par application des principes et méthodes comptables tels que définis par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant promulgation du cadre conceptuel.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la SIOS ZITEX pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Unités monétaire

Les états financiers sont établis en dinar tunisien.

2.2 Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'achat augmenté des droits et taxes supportés et non récupérables et des frais tels que les frais de transit les frais de livraison et les frais d'installation. Elles sont amorties selon le mode linéaire.

Les biens immobilisés d'une valeur inférieure ou égale à 200 dinars sont amortis intégralement.

Les taux d'amortissement pratiqués conformément au Décret n°2008-492 du 25 février 2008 fixant les taux maximum des amortissements linéaires sont les suivants :

Construction	5%
Matériels industriels	15%
Matériels de transport	20%
Equipements de bureau	20%
Installations générales	10%
Matériel informatique	33%
Logiciel informatique	33%

Un coefficient de 2 est appliqué au taux d'amortissement du matériel industriel qui fonctionne à 3 équipes.

2.3 Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. A la clôture de l'exercice les éventuelles moins-values par rapport à la valeur d'entrée font l'objet de provisions pour dépréciations.

2.4 Stocks

Les matières consommables et les pièces de rechange sont valorisées au coût d'acquisition selon la méthode du coût moyen pondéré.

Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat les droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport et d'assurances liés au transit.

Les produits finis sont valorisés au coût de production qui comprend le coût des matières utilisées et une quote des frais directs et indirects rattachés à la production.

3. NOTES SUR LE BILAN

Actifs

3.1 Immobilisations incorporelles

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2014</u>	<u>30/09/2013</u>
Logiciels informatiques	32 635	32398
Amortissement cumulés	32 525	32 225
Total	<u>109</u>	<u>172</u>

3.2 Immobilisations corporelles

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2014</u>	<u>30/09/2013</u>
Terrains	661 643	661 643
Constructions et aménagements de construction	1 354961	1 353268
Matériels Industriels	3 086039	3 063 773
Outillage industriel	168249	167 568
Station d'épuration des eaux	226 669	226 669
Matériels de transport	275 838	275 838
Installations générales	158350	157220
Installations Gaz Naturel	123 306	123 306
Equipement de bureau	53 281	53149
Matériels informatiques	39154	38766
Divers équipements	4154	3 483
Total brut	<u>6 151645</u>	<u>6 124 685</u>
Amortissements cumulés	5 258215	5 136 561
Total net	<u>893430</u>	<u>988 124</u>

3.3 Immobilisations financières

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>30/09/2014</u>	<u>30/09/2013</u>
Titres de participation	8 529 794	8 529 794
Opérations (*)	5 000	
Prêts au personnel	43 555	44 485
Dépôts et cautionnements	1 680	1 680
Total brut	8 580 029	8 575 959
Provisions sur titres de participations	493 524	435 411
Total net	8 086 505	8 140 548

(*)	<u>30/09/2014</u>	<u>30/09/2013</u>
ACTIONS AGRO-ZITEX S.A	4 651 695	4 651 695
PARTS SOCIALES OLI-ZITEX	2 260 000	2 260 000
ACTIONS IMMOBILIERE ZITEX	799 000	799 000
ACTIONS STE AFRICAINE D'HUILES	699 500	699 500
ACTIONS SIOS DISTRIBUTION	15 000	15 000
AUTRES PARTICIPATIONS	104 599	104 599
	8 529 794	8 529 794

3.4 Stocks

Cette rubrique est ainsi détaillée :

	<u>30/09/2014</u>	<u>30/09/2013</u>
Pièces de rechanges	279 908	265 677
Matières consommables	82 652	77 129
Produits finis et encours	68 420	22 301
Total brut	430 980	365 107
Provisions pour dépréciation des stocks	55 233	55 233
Total net	375 747	309 874

3.5 Clients et comptes rattachés

Cette rubrique est ainsi détaillée :

<u>30/09/2014</u>	<u>30/09/2013</u>
-------------------	-------------------

Clients ordinaires	700 402	819 233
Clients douteux	175 446	175 446
Total brut	875 848	994 679
Provisions pour dépréciation clients douteux	175 446	175 446
Total net	700 402	819 233

3.6 Autres actifs courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>30/09/2014</u>	<u>30/09/2013</u>
Comptes d'état débiteurs	3 271	221 778
Fournisseurs débiteurs	3 148	3 148
Comptes de régularisation	-	-
Débiteurs divers	140 655	17 724
Comptes courants des Sociétés de groupe	1 940 425	622 095
Total brut	2 087 499	864 745
Provisions	3 148	3 148
Total net	2 084 351	861 597

(i)		
Comptes courants SIOS DISTRIBUTION	85 110	85 080
Comptes courants IMMOBILIERE ZITEX	1 755 300	437 000
Comptes courants AFRICAN OIL	100 015	100 015
	1 940 425	622 095

3.7 Placements et autres actifs financiers

	<u>30/09/2014</u>	<u>30/09/2013</u>
Actions SICAV	4 701	213 122
Bons de trésor	4 796	-
Total brut	9 497	213 122
Provisions pour dépréciations des placements	-	-
Total net	9 497	213 122

3.8 Liquidités et équivalents de liquidités

	<u>30/09/2014</u>	<u>30/09/2013</u>
Banques	24 723	145 877
Caisse	543	1 896
Total brut	25 266	147 773

PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES

3.9 CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres s'élèvent au 30 Septembre 2014 à 11 259 099 DT contre 10 465 799DTau 30 Septembre 2013.

Les réserves figurant parmi les capitaux propres au 30 Septembre 2014 se détaillant ainsi

Fonds propres figurant au bilan clos au 30.09.2014	30/09/2014
RESERVE LEGALE	242 500
RESERVES EXTRA-ORDINAIRE	4 481 039
AUTRES RESERVES	1 781 480
RESERVES SPECIALES DE REEVALUATION	1 287 623
Total général régis par le point 7 de l'article 19 de la Loi de finances n°2013-54 du 30 Décembre 2013	7 792 642

3.10 Emprunts :

Le solde des emprunts au 30 Septembre 2014 est nul contre 13 370 DT au 30 Septembre 2013.

3.11 Provisions pour risques et charges :

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 30 Septembre2014 à 287 200 DT et qui correspondent à des risques généraux

3.12 Fournisseurs et comptes rattachés:

Cette rubrique est ainsi détaillée :	<u>30/09/2014</u>	<u>30/09/2013</u>
Fournisseurs d'exploitation	130 876	182 837
Fournisseurs, effets à payer	22 027	16 689
Total	152 903	199 526

3.13 Autres passifs courants :

	<u>30/09/2014</u>	<u>30/09/2013</u>
Personnel et comptes rattachés	44 300	14 199
Etat, impôts et taxes	48 433	108 786
Créditeurs divers	(1) 162 691	283 383
Comptes de régularisation	193 724	165 095
Total	449 148	571 462

(1) Cette rubrique s'analyse comme :

	<u>30/09/2014</u>	<u>30/09/2013</u>
Dividendes à payer	121 358	201 294
CNSS	35 328	43 206
Autres	6 006	38 883
Total	162 691	283 383

3.14 Concours bancaires et autres passifs financiers:

Cette rubrique se détaille comme suit

	<u>30/09/2014</u>	<u>30/09/2013</u>
Échéance à moins d'un an/emprunt LT	13 370	33 084
Banques créditeurs	13 587	-
Total	26 975	33 084

4. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2014</u>	<u>30/09/2013</u>
Revenus d'exploitation	2 590 119	2 756 236
Transport et Autres revenus	485 505	311 328
Total	3 075 624	3 067 564

4.2 Autres produits d'exploitation:

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2014</u>	<u>30/09/2013</u>
Amortissement de la subvention d'investissement	3 912	11 268
Jetons de présence reçus	12 500	17 500
Total	16 412	28 768

4.3 Achats d'approvisionnements consommés

Cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>30/09/2014</u>	<u>30/09/2013</u>
Achats Gasoil	15 376	18 991
Achats matières consommables	192 784	128 465
Achats Pièces de rechange	102 410	112 856
Electricité, Eaux et Gaz naturel	506 037	449 060
Autres Achats	13 483	17 988
Variations des Stocks	-19 755	-28 180
Total	810 336	699 181

4.4 Charges de personnel:

Les charges de personnel s'élèvent au 30 Septembre 2014 à 831 126 DT contre 806 848DT au 30 Septembre 2013

4.5 Dotations aux amortissements:

La dotation aux amortissements de l'exercice s'élève à 123 292 DT contre 143 707 DT au 30 Septembre 2013.

4.6 Dotations aux provisions:

Cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>30/09/2014</u>	<u>30/09/2013</u>
Provisions pour dépréciation des titres	153 460	23 870
Provisions pour risque et charges	90 000	49 200
Total	243 460	73 070

4.7 Autres charges d'exploitation :

	<u>30/09/2014</u>	<u>30/09/2013</u>
Entretiens et réparations	49 127	42 503
Assurances	17 623	10 332
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	40 253	42 894
Frais de transport et de transit	66 209	102 364
Commissions bancaires	3 341	1 752
Impôts et taxes	25 396	22 583
Jetons de présence	36 250	40 740
Autres	33 503	35 470
Total	271 703	298 637

4.8 Charges financières nettes:

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2014</u>	<u>30/09/2013</u>
Intérêts des crédits bancaires	2 175	4 520
Intérêts des découverts bancaires	2 245	908
Intérêts sur dettes sociétés du groupe	-	21 168
Pertes de changes	870	1 223
Gains de changes	-101	-
Total	5 190	27 820

4.9 Produits des placements :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2014</u>	<u>30/09/2013</u>
Dividendes reçus	225 258	147 359
Revenus/ titres	2 455	18 136
Intérêts sur créances sociétés du groupe	98 536	17 700
Total	326 249	183 194

4.10 Autres pertes et gains ordinaires nets :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2014</u>	<u>30/09/2013</u>
Reprise/provision/titres OLI ZITEX	96 684	-129 403
Gains exceptionnels nets	3 544	382 653
Total	100 228	253 250

4.11 Impôts sur les sociétés :

La société est soumise au taux d'imposition de 25% à partir du 1 janvier 2014.

Le taux d'imposition effectif pour l'exercice 2013/2014 est de 19,62%. Cette diminution est due au dégrèvement financier dont a bénéficié la société lors de sa participation à l'augmentation du capital de la société IMMOBILIERE –ZITEX.

L'impôt sur les sociétés s'élève au 30 Septembre 2014 à 251 014 DT contre 68 060 DT au 30 Septembre 2013.

4.12 Résultat de l'exercice :

Le résultat réalisé au 30 septembre 2014 s'élève à 1 028 512 dinars ce qui correspond à un résultat par action de 4,2 dinars.

5 NOTES SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE :

5.1 Flux d'exploitation :

* Encaissements reçus des clients

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2013</u>	<u>30/09/2012</u>
Encaissements reçus des clients	2 827 253	3 055 706
Total	2 827 253	3 055 706

* Sommes versées aux fournisseurs

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2014</u>	<u>30/09/2013</u>
Sommes versées aux fournisseurs	964 424	1 125 201
Total	964 424	1 125 201

* Sommes versées au personnel et aux organismes sociaux

	<u>30/09/2014</u>	<u>30/09/2013</u>
Salaires et compléments de salaires versés	499 746	518 248
Déclarations Sociales payées	175 550	163 512
Total	675 297	681 760

* Sommes versées au Trésor

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2014</u>	<u>30/09/2013</u>
Etats impôts et taxes payés	118 623	95 073
Total	118 623	95 073

5.2 Flux d'investissement :

*** Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles**

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2014</u>	<u>30/09/2013</u>
Bâtiments	1 693	
Matériels pour raffinage	22 947	105 981
Autres investissements	2 558	13 047
Total	<u>27 198</u>	<u>119 028</u>

5.3 Flux de financement :

*** Dividendes distribués**

Ce montant correspond essentiellement aux dividendes décidés par l'assemblée générale en date du 29 Mars 2014 qu'ont été distribués aux actionnaires.

*** Encaissement dividendes**

	<u>30/09/2014</u>	<u>30/09/2013</u>
- ENCAISSEMENT DIVIDENDES	<u>360 171</u>	<u>12 359</u>
	<u>360 171</u>	<u>12 359</u>

6. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

6.1 Ventes :

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de cet exercice avec les sociétés du groupe totalise un montant de 245 952 Dinars et concerne des ventes et des prestations pour AGRO ZITEX et AGRO EXPORT.

6.2 Achats :

Les achats réalisés au cours de cet exercice avec les sociétés du groupe totalisent un montant de 10 394 Dinars et concernant des achats de savon et d'huile auprès de la société AGRO ZITEX.

6.3 Dividendes :

Au cours de cet exercice, la société a bénéficié de dividendes auprès de la société AGRO ZITEX et qui totalise 225 000 dinars.

6.4 Intérêts sur dettes sociétés du groupe :

Au cours de l'exercice la société a bénéficié de produits financiers de 98 536 Dinars représentant des intérêts en rémunération des comptes courants débiteurs des sociétés de groupe.

7. INFORMATIONS SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN ET LES EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE :

La société n'a pas d'engagements hors bilan. L'ONH a abandonné le système de quotas de raffinage, ce qui pourrait compromettre la continuité de l'exploitation de la société.

SIOS ZITEX**TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS AU 30 SEPTEMBRE 2014**

(En Dinars Tunisiens)

	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENT				VCN
	30/09/2013	Acquisitions	Cession et Mise au rebut ou reclassemen	30/09/2014	30/09/2013	Dotations	Régularisations Cessions	30/09/2014	
Immobilisations incorporelles	32 398	237	-	32 635	32 225	301	-	32 526	109
Logiciels informatiques	32 398	237		32 635	32 225	301		32 526	109
Immobilisations corporelles	6 124 685	26 960	-	6 151 645	5 136 561	122 991		5 258 215	893 430
Terrains	661 643			661 643	-	-		-	661 643
Constructions et Aménagement	1 353 268	1 693		1 354 961	1 161 980	68 498		1 230 478	124 483
Matériel Industriel	3 063 773	22 947		3 086 720	2 958 961	48 142		3 007 103	79 617
Outillage industriel	167 568			167 568	167 568			167 568	-
Station d'épuration des eaux	226 669			226 669	226 669	-		226 669	-
Matériel de transport	275 838			275 838	269 783	1 133		270 916	4 922
Installation Gaz Naturel	123 306			123 306	123 306	-		123 306	-
Agencements, aménagement et inst.	157 220	1 130		158 350	137 102	2 846		139 947	18 403
Equipement de bureau	53 149	132		53 281	53 024	543	1 337	52 231	1 050
Matériels Informatiques	38 766	387		39 154	36 715	1 387		38 102	1 052
Divers Equipements	3 483	672		4 154	1 452	442		1 894	2 260
Immobilisations En cours									
Total	6 157 082	27 198	-	6 184 280	5 168 786	123 292	1 337	5 290 741	893 540

SIOS ZITEX**TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 30 SEPTEMBRE 2014**

(En Dinars Tunisiens)

30/09/2013	Affectation réserve légale	Affectation réserve extra ordinaire	Intégration report à nouveau	Subventions reçues	Affectation dividendes distribués	Réduction du capital par annulation d'actions propres	Résultat de l'exercice	Amort. de la subvention	30/09/2014
2 425 000	-	-	-	-	-	-	-	-	2 425 000
242 500	-	-	-	-	-	-	-	-	242 500
3 340 200	-	1 140 839	-	-	-	-	-	-	4 481 040
1 781 480	-	-	-	-	-	-	-	-	1 781 480
1 287 622	-	-	-	-	-	-	-	-	1 287 622
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1 383 339	-	-1 140 839	-	-	- 242 500	-	1 028 512	-	1 028 512
5 658	-	-	-	11 200	-	-	-	- 3 912	12 946
10 465 800	-	-	-	11 200	- 242 500	-	1 028 512	- 3 912	11 259 099

SIOS ZITEX

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2014 & 2013 & 2012

(En Dinars Tunisiens)

Soldes intermédiaires de gestion			
	30/09/2014	30/09/2013	30/09/2012
Ventes de marchandises			
Coût d'achat des marchandises vendues			
Marge commerciale	-	-	-
Production vendue	3 075 624	3 067 564	3 071 657
Production stockée (ou destockage)	46 119	(32 114)	26 442
Production immobilisée			
Production de l'exercice	3 121 743	3 035 450	3 098 099
Achats consommés	(810 336)	(639 181)	(638 468)
Marge sur coût matières	2 311 407	2 336 269	2 399 630
Subventions d'exploitation			
Impôts, taxes et versements assimilés	(25 396)	(22 673)	(21 408)
Charges de personnel	(831 126)	(806 848)	(709 985)
Excédent brut d'exploitation	1 454 884	1 506 748	1 668 238
Reprises sur charges et transferts			
Autres produits	16 412	28 768	37 527
Dotations aux amortissements et aux provisions	(366 752)	(216 777)	(335 653)
Autres charges	(246 307)	(275 964)	(281 755)
Résultat d'exploitation	858 238	1 042 775	1 088 357
Produits financiers	326 249	183 194	403 322
Charges financières	(5 190)	(27 820)	(44 307)
Résultat courant avant impôts	1 179 297	1 198 149	1 447 372
Produits exceptionnels	100 228		72 329
Charges exceptionnelles		(253 250)	
Résultat exceptionnel	1 279 525	1 451 399	1 519 702
Impôts sur les bénéfices	(251 014)	(68 060)	(282 292)
Résultat de l'exercice	1 028 512	1 383 339	1 237 410



- 2014/2013 -



تنفيذاً لمهمة مراقبة الحسابات التي كلفتنا بها الجلسة العامة العادية المنعقدة في 29 مارس 2014، تقدم لعنايتكم تقريرنا للعام حول حسابات السنة المالية 2014/2013 الممتدة من 1 أكتوبر 2013 إلى 30 سبتمبر 2014.

قمنا بالتدقيق في القوائم المالية الملحقمة للشركة الصناعية للزيوت بصفافس، التي وقع طبعتها من طرف مجلس الإدارة وهي تتضمن الموازنة وقائمة النتائج وجدول التدفقات النقدية المتعلقة بالبيانة المالية 2014/2013 والايضا ابحاث المتضمنة لملخص لأهم الطرق المحاسبية المطبقة وايضاحات أخرى.

1- مسؤولية الادارة المتعلقة باعداد وتقديم القوائم المالية

إن إعداد وتقديم القوائم المالية بعدالة هي مسؤولية مجلس الإدارة، وتتضمن تلك المسؤولية :

- وضع وتطبيق ومتابعة نظام رقابة داخلي يضمن ضبط وتقديم بعدالة لقوائم مالية خالية من أخطاء جوهرية، بما فيها تلك المتأتية من الغش والخطأ،
- تحديد التقديرات المحاسبية بصفة معقولة بالقياس مع الظروف.

2- مسؤولية مراجع الحسابات

تتمثل مهمة مراقب الحسابات في إبداء رأي مستقل حول القوائم المالية بالاعتماد على أعمال التدقيق. فمما بأعمالنا طبقاً للمعايير الدولية للتدقيق المطبقة في تونس.

ان هذه المعايير تتطلب منا تطبيق قواعد الواجبات المهنية وتخطيط وتنفيذ عمليات التدقيق لغرض الحصول على تأكيد معقول حول إذا ما كانت القوائم المالية خالية من معلومات جوهرية خاطئة.

تتضمن عملية التدقيق تطبيق الاجراءات للحصول على أدلة الاثباتات المؤيدة للمبالغ والافصاحات بالقوائم المالية. ان تحديد الاجراءات يعود الى اختيار مراجع الحسابات، الذي يعود اليه كذلك تقييم مخاطر وجود معلومات جوهرية غير صحيحة بالقوائم المالية ناتجة عن الغش والخطأ. عند تحديد تلك المخاطر، يأخذ المراجع بعين الاعتبار نظام الرقابة الداخلي المعمول به بالمؤسسة والمتعلق بضبط وتقديم قوائم مالية عادلة.

كما يتضمن التدقيق تقييماً لمدى ملائمة الطرق المحاسبية المثبتة، ومدى معقولية التقديرات المهمة المعتمدة من طرف الادارة، وكذلك تقييم طريقة عرض البيانات المالية ككل.

حققت الشركة خلال البيانة المالية 2014/2013 أرباحاً قدرها 1.028.512 دينار، مقابل أرباح قدرها 1.383.339 دينار بالنسبة لسنة 2013/2012.

نعتقد بأن التدقيق الذي قمنا به يوفر أساساً معقولاً لإبداء رأينا.

- 3 - ابداء الرأي

إعتبارا لما أوليناه من عناية في القيام بمهمتنا، وحبب رأينا فإن القوائم المالية للشركة الصناعية للزيوت بصفافس كما هي ملحقة بتقريرنا، تمثل بعدالة من كافة النواحي الجوهرية، عن المركز المالي للشركة كما في 30 سبتمبر 2014 ونتيجة نشاطها وتدقيقاتها التقفية لسنة 2013/2014 ، وفقا للقانون التونسي المتعلق بنظام المحاسبة للمؤسسات.

- 4 - تقرير حول الواجبات القانونية والترتيبية الأخرى

1-4- ان تواصل نشاط الشركة وديمومته أصبح محل شك نظرا لتخلي الديوان الوطني للزيت عن نظام حصص تكرير الزيوت النباتية بعد تاريخ إتمام البينة المالية 2013/2014 ، مما يثبت في صورة عدم مواصلة النشاط اعتبار تكلفة تيارح العملة وإعتبار القيمة المحاسبية المترسبة للمعدات، وما لا يمكن إسترجاعه أو بيعه، كنفقات تدرج بحساب النتائج.

2-4- تطبيقا لمقتضيات الفقرة الأولى من الفصل 266 من مجلة الشركات التجارية، فمتنا بالتحقق من صحة المعلومات عن حسابات الشركة التي تضمنها تقرير مجلس الادارة والخاصة بسنة 2013/2014 ، وبرأينا فهي لا تستوجب منا إبداء ملاحظات خاصة.

3-4- تطبيقا للفصل 3 جديد من القانون عدد 117 لسنة 1994 والفقرة الثانية من الفصل 266 من مجلة الشركات التجارية، قمنا بالتأكد بصفة دورية من نجاعة نظام الرقابة الداخلية.

كنا قدّمنا في هذا الشأن تقريرا مستقلا لمجلس الإدارة تضمّن تقييما عاما لنظام الرقابة المتعلق بالتراتب الادارية والمالية والمحاسبية والمعلوماتية.

تمسك الشركة حسابات للأسهم التي تصدرها مطابقة لتشريع الجاري به العمل.

تونس في 12 مارس 2015

مراقب الحسابات

ع / شركة مراقبة النظم والتصرف والمساعدة

محمد شوقي الزيلي - خبير محاسب

**التقرير المتعلق بالاتفاقات المنصوص عليها بالفصلان 200 و 475 من مجلة
الشركات التجارية والخاصة بالسنة المالية 2014/2013**



تطبيقا للفصلان 200 و 475 من مجلة الشركات التجارية, نقدم لكم التقرير المتعلق بالاتفاقات المشار اليها. تتمثل مسؤوليتنا في التأكد من خضوع تلك الاتفاقيات للاجراءات القانونية للترخيص والمصادقة وكذلك من صحة وسلامة تدوينها بالقوائم المالية. ان البحث الدقيق وبصفة موسعة عن تلك الاتفاقيات ليس من مشمولات أعمالنا ولا ابداء الرأي حول مدى جدوى وضرورة ابرام تلك الاتفاقيات، بل تنحصر مهمتنا في اعلامكم بخاصياتها وبأهم بنودها وذلك بالاعتماد على ما وقع اعلامنا به من طرف الهياكل المختصة بالشركة وعلى أعمال التدقيق التي نقوم بها.

من خلال أعمالنا واطلاعنا على محاضر اجتماعات مجلس الادارة تبين لنا أنه تم الترخيص في الحسابات الجارية والاتفاقات المبرمة كما يلي :

أولا : أرصدة مالية لشركات المجمع في 30 سبتمبر 2014 كما يلي :

حساب دائن لفائدة الشركة عن :

- " الشركة العقارية زيتاكس" بمقدار 1.755.300 دينار أنتج خلال السنة المالية فوائد بلغت 90.534 دينار بنسبة 8% سنويا،

- " الشركة الافريقية للزيوت" بمقدار 100.015 دينار أنتج خلال السنة المالية فوائد بلغت 8.001 دينار بنسبة 8% سنويا،
- "شركة سيوس للتوزيع" بمقدار 85.110 دينار.

ثانيا : عمليات مع الادارة العامة وأعضاء المجلس

- 1- صرف بدل الحضور السنوية بمقدار جملي خام ب25.000 دينار المقررة من طرف الجلسة العامة.
- 2- تم، لفائدة أعضاء من مجلس الادارة، صرف مبلغ خام ب11.250 دينار من مجموع 12.500 دينار متأتية من شركة "أفروزيتاكس" وذلك مقابل حضورهم الاجتماعات وتمثيل الشركة.
- 3- تم بالموازنة تسجيل منحة الامضاء المزدوج لعضوالمجلس السيد منصف بوشكوة تطبيقا لقرار الجلسة العامة أي 6.000 دينار صافية عن سنة 2013/2014 .
- 4- تم من الشركة الفرعية أفروزيتاكس صرف بدل حضور مباشرة الى بعض أعضاء مجلس ادارة شركة سيوس زيتاكس بمجموع خام قدره 25.000 دينار.
- 5- بلغت مرتبات المدير العام للشركة مقدارا سنويا صافيا قدره 24.159 دينار يضاف اليها بدل البنزين والهاتف ب1.720 سنويا.

تونس في 12 مارس 2015

مراقب الحسابات

ع / شركة مراقبة النظم والتصرف والمساعدة

محمد شوقي الزيلي - خبير محاسب

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Groupe « SIOS-ZITEX »
Siège social : Route de Gabès km 2 Sfax.

Le Groupe SIOS ZITEX publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 30 septembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 28 mars 2015. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes : Mohamed Chaouki ZILI.

BILANS CONSOLIDES ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2014 & 2013
(En Dinars Tunisiens)

ACTIFS	NOTES	30/09/2014	30/09/2013
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés		6 987 869	7 838 446
Immobilisations incorporelles		51 949	51 711
Amortissements		45 857	41 390
	2.1	6 092	10 321
Immobilisations corporelles		30 873 772	30 407 868
Amortissements		23 939 810	22 712 775
	2.2	6 933 962	7 695 093
Immobilisations financières		157 014	152 944
Provisions		109 199	19 912
	2.3	47 815	133 031
A ACTIFS NON COURANTS		-	-
Total des Actifs non courants		6 987 869	7 838 446
ACTIFS COURANTS			
Stocks		14 226 179	17 842 300
Provisions		453 183	98 627
	2.4	13 772 996	17 743 673
Clients et comptes rattachés		3 224 047	3 369 829
Provisions		946 446	735 636
	2.5	2 277 601	2 634 193
Autres actifs courants		3 037 901	3 435 553
Provisions		374 174	182 009
	2.6	2 663 728	3 253 544
Placements et Autres actifs financiers		2 021 251	219 582
Provisions		-	-
	2.7	2 021 251	219 582
Liquidités et équivalents de liquidités	2.8	671 550	1 130 382
Total des Actifs courants		21 407 127	24 981 374
TOTAL DES ACTIFS		28 394 996	32 819 820

BILANS CONSOLIDES ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2014 & 2013

(En Dinars Tunisiens)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTES	30/09/2014	30/09/2013
Capital social	3.1	2 425 000	2 425 000
Autres capitaux propres		-	-
Résultats reportés		-	-
Réserves consolidés	3.2	16 167 156	14 095 334
Total des capitaux propres avant résultats de l'exercice		18 592 156	16 520 334
Résultat de l'exercice consolidé	3.3	-542 980	1 621 036
Total des capitaux propres avant affectation		18 049 176	18 141 370
Intérêts des minoritaires			
Parts des intérêts minoritaires dans les réserves		4 100 475	4 865 380
Parts des intérêts minoritaires dans le résultat de l'exercice		-429 792	140 585
PASSIFS			
<u>Passifs non courants</u>			
Emprunts	3.4	692 714	2 028 603
Provisions pour risques et charges		287 200	197 200
		979 914	2 225 803
<u>Passifs courants</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	3.5	2 168 734	3 962 657
Autres passifs courants	3.6	2 176 975	1 716 174
Concours bancaires et autres passifs financiers	3.7	1 349 514	1 767 851
Total des passifs		6 675 138	9 672 485
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		28 394 996	32 819 820

ETATS DE RESULTAT CONSOLIDES ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2014 & 2013
(En Dinars Tunisiens)

NOTES	30/09/2014	30/09/2013
<u>Produits d'exploitation</u>	15 147 446	16 076 451
Revenus	4.1 15 086 342	15 953 554
Autres produits d'exploitation	4.2 61 104	122 897
<u>Charges d'exploitation</u>	15 800 081	13 427 345
Variation des stocks de produits finis et encours	1 124 191	-8 022 616
Achats d'approvisionn. et de marchandises consommés	4.3 7 043 407	14 726 296
Charges du personnel	3 497 055	3 390 460
Dotations aux amortissements Et provisions	4.4 2 224 883	1 323 729
Autres charges d'exploitation	1 910 546	2 009 475
Résultat d'exploitation	- 652 635	2 649 106
Charges financières nettes	4.5 334 651	175 789
Produits de placement	4.6 196 619	200 318
Autres pertes ordinaires et gains ordinaires	103 720	- 782 413
Impôts sur les sociétés	285 825	129 601
Résultat de l'exercice	- 972 773	1 761 621
Part des minoritaires	- 429 792	140 585
Part du groupe	- 542 980	1 621 036

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES
ARRETE AU 30/09/2014 (EXPRIME EN DINARS)
MODELE DE REFERENCE

FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION	Notes	Exercice clos 30/09/2014	Exercice clos 30/09/2013
- Encaissements reçues des clients		15 029 006	16 085 623
- Sommes reçues des Stés de groupe			
- Sommes versées au personnel et aux organismes sociaux		- 3 084 799	- 2 845 731
- Sommes versées aux fournisseurs		- 7 352 458	- 18 622 837
- Sommes versées au trésor		- 533 308	- 491 623
- Intérêts payés ou reçus		4 769	17 150
- Impôts sur les bénéfices		- 158 305	- 210 921
FLUX DE TRES. PROVENANT DE L'EXPLOIT.	5.1	3 895 367	- 6 102 638
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
-DECAISSEMENT PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMO. CORPORELLES ET INCORPORELLES		- 384 362	- 2 848 604
-DECAISSEMENT PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMO. FINANCIERES		-	-
-DECAISSEMENT PROVENANT DE L'ACQUISITION DE PLACEM.		- 2 577 199	983 939
- ENCAISSEMENT PROVENANT DE LA CESSION DE PLACEM.		203 591	3 602 717
-ENCAISSEMENT PROVENANT DE LA CESSION D'IMMO. CORPORELLES ET INCORPORELLES			
- ENCAISSEMENT PROVENANT DES SUBVENTIONS D'INVEST.			
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIV. D'INVEST.	5.2	- 2 757 970	1 738 052
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT			
SUBVENTIONS RECUES		-	801 000
-ENCAISS.PROVENANT DE L'EMISSION D'ACTIONS		11 200	-
- DIVIDENDES DISTRIBUES		-714 897	-199 283
- ENCAISSEMENTS DIVIDENDES		360 171	12 359
- ENCAISSEMENT PROVENANT DES EMPRUNTS		-	3 250 000
-REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS		-1 267 851	- 33 096
FLUX DE TRESORERIE PROVEN.DES ACTIV.DE FINAN.	5.3	- 1 611 376	3 830 980
INCIDENCES DES VAR. DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES ET EQUIVALENT DE LIQUIDITES		1 521	407
VARIATION DE TRESORERIE		- 472 458	- 533 199
TRESORERIE DEBUT DE L'EXERCICE		1 130 382	1 663 581
TRESORERIE FIN DE L'EXERCICE		657 924	1 130 382

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Exercice clos le 30 Septembre 2014

Montants exprimés en Dinars Tunisiens

1. PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés du groupe Sios Zitex sont arrêtés au 30 Septembre 2014 en appliquant les dispositions et les règles prévues notamment par la loi n° 2001-117 du 6 décembre 2001 complétant le code des sociétés commerciales et les normes comptables relatives à la consolidation des états financiers.

1.1 Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation comprend la Société mère et les filiales sur lesquelles elle exerce un contrôle exclusif. Le tableau suivant synthétise le périmètre de consolidation du groupe Sios-Zitex .

Sociétés	Pourcentage De contrôle	Pourcentage d'intérêt
Société Industrielle Oléicole Sfaxienne (Mère)	100%	100%
Sios Distribution	100%	100%
Agro Zitex	75%	75%
Société Africaine des huiles	99.92%	88.39%
Oli - Zitex	100%	100%
Agro Export	75%	75%
Immobilière -ZITEX	60%	60%

Les sociétés consolidées l'ont toutes été par voie d'intégration globale. cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat. Ainsi, les opérations et transactions internes ont été éliminées pour neutraliser leurs effets.

Ces éliminations opérées ont principalement porté sur :

- * des comptes courants entre sociétés du groupe.
- * des transactions d'achat et de vente et prestations.
- * des provisions constituées sur les titres des sociétés du groupe,
- * des dividendes et jetons de présence servis par des sociétés du groupe.

Le résultat consolidé correspond, donc, au résultat retraité de la société mère majoré de la contribution réelle (après retraitements de consolidation) des sociétés consolidées.

1.2 Date de clôture

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 30 Septembre 2014.

Les filiales, dont l'exercice social correspond à l'année civile, ont préparé pour les besoins de la consolidation des états financiers arrêtés à la date du 30 Septembre 2014.

1.3 Traitement de l'impôt

Les comptes consolidés du groupe sont établis selon les règles de la méthode de l'impôt exigible. L'impôt exigible est le montant des impôts sur les bénéfices payables ou recouvrables au titre de l'exercice.

1.4 Ecart d'acquisition

Les écarts positifs constatés, lors de l'acquisitions des titres consolidés, entre leur prix de revient et la quote-part dans les fonds propres nets sont portés à l'actif du bilan sous la rubrique courant, aucun écart d'acquisition n'a été relevé.

2. NOTES SUR LE BILAN

ACTIFS

2.1 Immobilisations incorporelles

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit

	<u>30/09/2014</u>	<u>30/09/2013</u>
Logiciels informatiques	51 949	51 711
Amortissements cumulés	45 857	41 390
Total net	<u>6 092</u>	<u>10 322</u>

2.2 Immobilisations corporelles

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2014</u>	<u>30/09/2013</u>
Terrains	1 353 434	1 341 163
Constructions et aménagements de construction	6 591 085	6 589 373
Matériel industriel installations et outillages	20 767 118	20 528 030
Matériel de transport	1 530 989	1 530 989
MMB/ Matériel informatiques	222 528	216 690
Immobilisations en cours	408 618	201 622
Total brut	<u>30 873 772</u>	<u>30 407 868</u>
Amortissements cumulés	23 939 810	22 712 775
Total net	<u>6 933 962</u>	<u>7 695 093</u>

2.3 Immobilisations financières

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2014</u>	<u>30/09/2013</u>
Actions	109 599	104 599
Prêt personnel	43 555	44 485
Dépôt et cautionnement	3 860	3 860
Total brut	<u>157 014</u>	<u>152 944</u>
Provisions pour dépréciation d'actions	109 199	19 912
Total net	<u>47 815</u>	<u>133 031</u>

2.4 Stocks

Cette rubrique est ainsi détaillé :

	<u>30/09/2014</u>	<u>30/09/2013</u>
Pièces de rechanges/consommables	531 546	676 367
Produits finis, prestation des stocks	13 694 633	17 165 933
Total brut	14 226 179	17 842 300
Provisions pour dépréciation des Stocks	453 183	98 627
Total net	13 772 996	17 743 673

2.5 Clients et comptes rattachés

Cette rubrique est ainsi détaillée :

	<u>30/09/2014</u>	<u>30/09/2013</u>
Clients ordinaires	2 124 079	2 340 985
Clients, effets à recevoir	153 523	293 207
Clients douteux	946 446	735 636
Total brut	3 224 047	3 369 829
Provisions pour dépréciation comptes clients	946 446	735 636
Total net	2 277 601	2 634 192

2.6 Autres actifs courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>30/09/2014</u>	<u>30/09/2013</u>
Comptes d'Etats et débiteurs divers	334 307	687 521
Avances fournisseurs /débiteurs divers	2 703 594	2 748 032
Total brut	3 037 901	3 435 553
Provisions pour dépréciation Débiteurs divers	374 174	182 009
Total net	2 663 728	3 253 544

2.7 Placements et autres actifs financiers

Cette rubrique est ainsi détaillée :

	<u>30/09/2014</u>	<u>30/09/2013</u>
Titres SICAV, certif.de dépôt et billets de trésor	2 021 251	219 582
Total	2 021 251	219 582

2.8 Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique est ainsi détaillée :

	<u>30/09/2014</u>	<u>30/09/2013</u>
Banques	671 007	1 128 486
Caisse	543	1 896
Total	671 550	1 130 382

CAPITAUX PROPRES

3.1 CAPITAL SOCIAL

Le capital social du groupe s'élève, à la date du 30 Septembre 2014, à 2 425 000 dinars correspondant au capital de la société mère SIOS ZITEX, Il est composé de 242 500 actions de valeur nominale 10 dinars chacune.

3.2 RESERVES

Les réserves consolidées totalisent, à la date du 30 Septembre 2014, la somme de 16 239 355 dinars alors que la part des minoritaires dans les réserves se monte à 4 100 475 Dinars.

3.3 RESULTATS

Les résultats consolidés totalisent, à la date du 30 Septembre 2014, un définit de 542 980 dinars pour l'exercice 2013/2014, contre un bénéfice de 1 621 036 dinars pour l'exercice 2012/2013.

La contribution de chaque société consolidée dans ces résultats est :

	<u>Exercice 2013/2014</u>		<u>Exercice 2012/2013</u>	
	Part dans les Résultats Consolidés	Part des minoritaires	Part dans les Résultats Consolidés	Part des minoritaires
SIOS ZITEX	772 338		1 056 218	
AGRO ZITEX	125 254	41 753	197 667	65 892
Société Africaine des huiles	- 88 917		- 70 802	
SIOS DISTRIBUTION	2 859		- 190	
AGRO EXPORT	-1 434 404	- 471 546	306 802	74 663
OLI ZITEX	105 371		135 970	
IMMOBILIERE-ZITEX	- 25 481		4 627	
TOTAL	- 542 980	- 429 792	1 621 036	140 585

PASSIFS

3.4 Emprunts

Cette rubrique est ainsi détaillée :

	<u>30/09/2014</u>	<u>30/09/2013</u>
Emprunts bancaires	692 714	2 028 603
Total	692 714	2 028 603

3.5 Fournisseurs et comptes rattachés

Cette rubrique est ainsi détaillée :

	<u>30/09/2014</u>	<u>30/09/2013</u>
Fournisseurs et comptes rattachés	2 168 734	3 926 657
Total	<u>2 168 734</u>	<u>3 926 657</u>

3.6 Autres passifs courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>30/09/2014</u>	<u>30/09/2013</u>
Clients et Crédeurs Divers	2 176 975	1 716 174
Total	<u>2 176 975</u>	<u>1 716 174</u>

3.7 Concours bancaires et autres passifs financiers

Cette rubrique se détaille ainsi :

	<u>30/09/2014</u>	<u>30/09/2013</u>
Concours bancaires	1 349 514	1 767 851
Total	<u>1 349 514</u>	<u>1 767 851</u>

4. NOTES SUR L'ETATS DE RESULTAT CONSOLIDE

4.1 Revenus

	<u>30/09/2014</u>	<u>30/09/2013</u>
Revenus d'exploitation	11 136 131	11 695 667
Transport et autres revenus	3 950 211	4 257 887
Total	<u>15 086 342</u>	<u>15 953 554</u>

4.2 Autres produits d'exploitation

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2014</u>	<u>30/09/2013</u>
Autres produits d'exploitation	61 104	122 897
Total	<u>61 104</u>	<u>122 897</u>

4.3 Achats d'approvisionnements et de marchandises consommés

Cette rubrique se détaille ainsi :

	<u>30/09/2014</u>	<u>30/09/2013</u>
Achats d'approvisionnement consommés	7 043 407	14 726 296
Total	<u>7 043 407</u>	<u>14 726 296</u>

4.4 Dotations aux amortissements et aux provisions

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>30/09/2014</u>	<u>30/09/2013</u>
Provisions pour risques et charges	90 000	49 200
Autres dotations (Amort. et Prov.)	2 134 883	1 274 529
Total	<u>2 224 883</u>	<u>1 323 729</u>

4.5 Charges financières nettes

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>30/09/2014</u>	<u>30/09/2013</u>
Charges financières nettes	334 651	175 789
Total	<u>334 651</u>	<u>175 789</u>

4.6 Produits des placements

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>30/09/2014</u>	<u>30/09/2013</u>
Produits de placements	196 619	200 318
Total	<u>196 619</u>	<u>200 318</u>

5.1 Flux de trésorerie provenant de l'exploitation

* Encaissements reçus des clients

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2014</u>	<u>30/09/2013</u>
Encaissements reçus des clients locaux	7 873 617	7 960 228
Encaissements reçus des clients étrangers	7 155 389	8 125 396
Total	<u>15 029 006</u>	<u>16 085 623</u>

*Sommes versées aux fournisseurs
 Cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2014</u>	<u>30/09/2013</u>
Sommes versées aux fournisseurs	7 352 458	18 622 837
Total	<u>7 352 458</u>	<u>18 622 837</u>

* Sommes versées au personnel et aux organismes sociaux

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2014</u>	<u>30/09/2013</u>
Salaires et compléments de salaires versés	2 308 479	2 180 672
Déclarations sociales payées et autres	776 320	665 058
Total	<u>3 084 799</u>	<u>2 845 731</u>

* Sommes versées au trésor

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2014</u>	<u>30/09/2013</u>
Déclarations fiscales mensuelles	515 386	343 236
Autres taxes	17 922	148 387
Total	<u>533 308</u>	<u>491 623</u>

5.2 Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

Le flux de trésorerie liés aux activités d'investissement totalise 2 757 970 Dinars qui s'agissent principalement comme suit:

* Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles : 384 362 Dinars.

Ce montant correspond aux investissements réalisés par les sociétés du groupe comme suit :

- SIOS ZITEX	27 198
- AGRO ZITEX	14 899
- AGRO EXPORT	342 266

* Encaissement provenant de la cession de placements

	<u>30/09/2014</u>	<u>30/09/2013</u>
Encaiss./cession de placements	203 591	4 598 969
Total	<u>203 591</u>	<u>4 598 969</u>

5.3 Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Le flux de trésorerie liés aux activités de financement au 30 septembre 2014 totalise un décaissement de 1 611 376 Dinars contre un encaissement de 3 830 980 Dinars au 30 septembre 2013 dont:

* Dividendes distribués

	<u>30/09/2014</u>	<u>30/09/2013</u>
Dividendes servis aux actionnaires du groupe	714 897	199 283
Total	<u>714 897</u>	<u>199 283</u>

*Encaissements des emprunts

	<u>30/09/2014</u>	<u>30/09/2013</u>
Encaissements des emprunts	-	3 250 000
Total	<u>-</u>	<u>3 250 000</u>

- 3 - ابداء الرأي

إعتبارا لما أوليتاه من عناية في القيام بمهمتنا وحياب رأينا فإن القوائم المالية المجمعة للشركة الصناعية للزيوت بصفاقس، كما هي ملحقة بتقريرنا، تمثل بعدالة من كإافة التواحي الجوهرية، عن المركز المالي للمجمع كما في 30 سبتمبر 2014 ونتيجة نشاطه وتدفعاته النقدية لسنة 2013/2014، وفقا للقانون التونسي المتعلق بنظام المحاسبة للمؤسسات.

تونس في 12 مارس 2015

مراقب الحسابات

ع / شركة مراقبة النظم والتصرف والمساعدة